

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 2^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 19 Octobre 1965.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1966 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3835).

Éducation nationale (suite).

MM. Le Goasguen, André Rey, Charret, Prioux, Bosson, Sallé, Péronnet, Chauvet, Sanson.

MM. Fouchet, ministre de l'éducation nationale; Pompidou, Premier ministre.

Mme Vaillant-Couturier, MM. Buot, Van Haecke, Nègre, Fanton, Mlle Dienesch.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 3853).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1966 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1966 (n° 1577, 1588).

Hier soir, l'Assemblée a continué l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale.

* (2 f.)

Je rappelle les chiffres des états B et C :

ÉDUCATION NATIONALE

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

« Titre III : + 184.662.056 francs ;

« Titre IV : + 122.142.086 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils. (Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme, 1.722 millions de francs ;

« Crédit de paiement, 528.100.000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme, 2.003 millions de francs ;

« Crédit de paiement, 528.100.000 francs. »

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 1 heure 55 minutes ;
Groupe de l'U.N.R.-U.D.T., 1 heure 55 minutes ;
Groupe socialiste, 20 minutes ;
Groupe du centre démocratique, 15 minutes ;
Groupe communiste, 10 minutes ;
Groupe du rassemblement démocratique, 5 minutes ;
Groupe des républicains indépendants, 15 minutes.

Les commissions et les isolés ont épuisé leur temps de parole.

Je demande aux orateurs de bien vouloir s'en tenir aux limites qui leur ont été fixées.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Le Goasguen. (Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T.)

M. Charles Le Goasguen. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le premier orateur inscrit dans la discussion générale regrettait la modicité de la proportion des crédits alloués à la région de Bretagne par rapport aux autres régions de programme. Je relève à la dernière page du fascicule budgétaire que la répartition des autorisations de programme, travaux neufs, placent la région de Bretagne en quatrième position, après la région de Paris, celle de Rhône-Alpes et celle du Nord, et que la proportion des crédits attribués à la Bretagne par rapport à la France entière passe de 5 p. 100 en 1965, à 6,9 p. 100 en 1966.

Je note aussi une progression très nette, dans tous les types d'enseignement, des crédits qui passent de 93.680.000 francs à 137.423.000 francs. Nous vous en remercions, monsieur le ministre de l'éducation nationale. Nous souhaitons vivement que le V^e plan assure à notre région une progression aussi importante.

Cela dit, j'aborde le premier point de mon exposé, qui concerne la recherche scientifique.

Certes, pour l'ensemble de la recherche, les crédits sont en augmentation, mais je regrette l'amputation qui a été pratiquée. J'entends bien que, trop souvent, des désordres se sont produits. Là aussi, atteint de « perfectionnisme », on commande parfois de nouveaux appareils, quand les appareils précédemment livrés n'ont pas encore été sortis des caisses. Tel chercheur qui avait obtenu un petit crédit pour travailler dans sa cuisine finit, de fil en aiguille, par obtenir qu'on lui construise un bâtiment. Tel autre, ayant acheté une vieille coque de bateau, y concentre un important appareillage justifiant dans son esprit l'acquisition par la suite d'un bateau neuf.

Ainsi se créent, ici et là, parfois dans le désordre, des installations que vous avez maintenant le plus grand mal à rassembler pour en faire des unités viables et concurrentielles.

Je salue la création de l'organisme permanent, souhaitant qu'il puisse coordonner les efforts désintéressés de nos savants et de nos chercheurs. Mais précisément, puisqu'une garantie nouvelle était ainsi donnée aux services des finances, je comprends mal la récupération de certains crédits. J'eusse préféré qu'une affectation précise leur fût donnée et cela m'amène à parler des spécialités.

L'affichage des vocations, résultat du travail de la commission de la recherche du V^e plan, est une excellente initiative. J'ai vu avec plaisir que les efforts consentis par les uns et par les autres portaient leurs fruits, puisque Brest signifiera désormais « centre de l'océanographie ».

En effet, l'institut de la mer — peu importe d'ailleurs l'appellation — ne peut être mieux placé que là, au contact de cette réalité innovante encore ignorée et dont la connaissance est nécessaire tant du point de vue des ressources alimentaires que de l'approvisionnement en eau douce, comme du point de vue de la conduite de nos sous-marins. On peut être réalisée une meilleure coordination que là où se trouvent réunies et la marine nationale et l'université ?

Je tiens, de cette tribune, à saluer l'exploit accompli au Spitzberg cet été par des enseignants du collège littéraire universitaire de Brest : trente-quatre plongées effectuées de leur propre initiative et, pour couronner le tout, le sauvetage de chercheurs étrangers ont valu à nos enseignants une réputation bien méritée.

Voilà donc ce travail amorcé. Nous n'attendons plus, monsieur le ministre, que le dernier feu vert pour que cet ensemble de recherches océanographiques soit concentré et coordonné sur place à Brest. Il y va de l'intérêt de la France tout entière et non pas seulement de l'intérêt de Brest.

La nuit dernière, Mme Ploux vous a parlé du développement de notre région et des créations de facultés que nous attendons. Je n'y reviendrai pas.

Notre ambition est à la mesure de notre potentiel. Nous pensons que l'université de Basse-Bretagne doit voir le jour et que c'est dans cette perspective que les plans doivent être établis.

Le deuxième point de mon court exposé portera sur l'enseignement privé. Nous tenons tout d'abord à remercier le Gouvernement de l'aide importante que, dans une meilleure justice scolaire, reçoivent nos écoles et, par là, nos familles. Mais — vous le savez puisque nous nous en sommes souvent entretenus avec vous et vos collaborateurs qui nous ont accueillis avec une compréhension dont je les remercie — à côté des taches de lumière subsistent des coins d'ombre.

Je me bornerai à attirer votre attention sur le problème des C. A. P. Certes, de gros efforts ont été faits à ce sujet, mais il reste encore un problème qui demeurera quasi insoluble si vous ne prenez pas l'initiative d'une modification des textes.

A ce sujet je me permets d'émettre une suggestion. Au cours de mon récent voyage au Pacifique, j'ai été vivement intéressé par le fonctionnement de l'aide à l'enseignement privé ; d'une part sont accordées des allocations destinées à l'entretien du personnel enseignant, d'autre part sont consenties des subventions d'investissement pour les constructions.

J'approuve le principe des aides au personnel, quoique j'en trouve le montant insuffisant eu égard aux circonstances locales.

Le principe est le suivant : dans l'enseignement primaire il n'est tenu compte que du nombre total des élèves de l'établissement, à l'exclusion de la qualification des professeurs. L'allocation d'un taux uniforme correspond à un indice local, fixé à 140 à Tahiti.

Dans l'enseignement secondaire, l'allocation est calculée suivant un « indice moyen » qui tient compte des diplômes des professeurs.

Les allocations étant versées sous la forme de subventions aux établissements et non de traitements individualisés, chaque établissement garde toute liberté pour la détermination des salaires assurés aux enseignants.

Le système laisse une liberté plus grande, tant pour l'enseignement que pour la gestion financière. D'autre part, les exigences en matière de diplômes, de nationalité, de compétence pédagogique des maîtres sont beaucoup plus souples.

Pourquoi ne pas adopter un système de ce genre pour les personnels enseignants anciens mais encore soumis à l'exigence du C. A. P. ?

Sans doute ce système conduirait-il à constituer un secteur nouveau, différent de celui de l'enseignement public, mais il se justifierait par le fait que les personnels de ce secteur nouveau ne seraient pas nécessairement titulaires des mêmes diplômes.

Un tel système, coexistant avec le système actuel, permettrait de mettre fin à ce litige du C. A. P., préjudiciable au bon fonctionnement de l'enseignement privé et au développement de l'harmonie souhaitable entre le secteur public et le secteur privé.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, dans ce domaine ?

Un autre point mérite votre attention. Il arrive que sous la même appellation et au même lieu se trouvent réunis deux établissements dispensant, l'un les enseignements classique et moderne, l'autre l'enseignement technique.

Si vous avez prévu que les professeurs peuvent partager leur service entre ces deux établissements, il n'en reste pas moins que les services complémentaires qui peuvent être ainsi assurés dans chacun de ceux-ci entrent dans le cadre de la limitation fixée par l'article 10 du décret n° 60-745 du 28 juillet 1960. Votre circulaire n° 65-305 du 9 août 1965 le confirme.

Mais l'article 5 du décret n° 60-475 prévoit que les maîtres sous contrat d'association ne peuvent conclure qu'un contrat d'enseignement avec l'Etat ; ce contrat prévoit normalement l'emploi du maître dans un seul établissement.

Il peut cependant, à la demande du maître, prévoir l'emploi de celui-ci dans les classes sous contrat d'association de deux établissements à la double condition : premièrement, que le maître possède, en conformité avec les dispositions du décret n° 60-386, les titres de capacité nécessaires pour enseigner, du moins à titre d'auxiliaire, dans l'un ou l'autre secteur pédagogique ; deuxièmement, que les deux secteurs pédagogiques relèvent du même ordre d'enseignement.

Par dérogation à ce principe et pour les enseignements généraux, les classes des écoles des sections techniques seront traitées comme appartenant au même ordre que les classes du second degré correspondantes, et les centres d'apprentissage seront assimilés aux cours complémentaires.

Il semble, monsieur le ministre, que votre circulaire du 9 août soit quelque peu restrictive par rapport à cet article 5 du décret dont je viens d'indiquer la substance, et que, par conséquent, on ne saurait dire que les professeurs d'enseignement général sont astreints à la limitation de 10 p. 100 du total des heures dispensées dans l'ensemble des classes sous contrat.

J'aimerais, monsieur le ministre, connaître votre opinion sur ce point, car je crois voir une contradiction entre le texte du décret et votre circulaire du mois d'août.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nul ne me pardonnerait de ne pas aborder le problème de l'école nationale de voile.

Vous avez des difficultés, c'est vrai. Vous avez choisi la Bretagne, vous avez eu raison.

Mais vous n'auriez pas rencontré ces difficultés si vous aviez choisi le Finistère. (Sourires.) Des terrains sont prêts, et à bon compte, au bord de plans d'eau extraordinaires.

Soixante-quatre écoles de voile, 40 p. 100 des journées de stagiaires de toute la France : tel est le palmarès de notre département.

Je souhaite qu'un nouvel examen de la question vous conduise à installer votre école au centre de cette pépinière que constitue notre département, qui avec ses 750 kilomètres de côtes est le lieu idéal pour former en tout temps des professeurs et les rendre aptes à instruire les jeunes gens et les jeunes filles de France qui se pressent sur ces côtes, attirés par la navigation à voile.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, j'attends les réponses que vous voudrez bien faire à la fin de ce débat, à ces observations que je me suis efforcé de maintenir dans les limites du temps de parole qui m'était réservé, persuadé que ces réponses me vaudraient des apaisements tant il est vrai que, dans ce domaine de l'éducation nationale, les chiffres qui ont été rappelés hier par nos rapporteurs et ceux que vous avez cités vous-mêmes sont le témoignage éclatant de toute l'attention que l'Etat porte à l'œuvre indispensable de rénovation française. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. André Rey. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. André Rey. Monsieur le président, mesdames, messieurs, une fois de plus, dans cette discussion budgétaire, porte-parole du groupe socialiste, j'aurai pour souci d'être objectif et utile.

Etre objectif, c'est admettre que dans le domaine de l'éducation nationale depuis vingt ans, des hommes et des équipes ont travaillé, en précisant, et sans vouloir polémiquer, que durant cette longue période les besoins ont été différents.

En 1953, le budget de l'éducation nationale était de 430 millions de francs ; mais, pour prendre un exemple, les élèves étudiants de l'enseignement supérieur étaient au nombre de 137.000 environ.

En 1955, le budget de l'éducation nationale était doublé et passait à 880 millions de francs pour un nombre d'étudiants de 150.000 ; en 1956, il passait à 1.300 millions, progression manifeste qui permettait de faire face à des besoins bien moindres que ceux de ces dernières années.

Etre objectif, c'est admettre que, de 1958, année de référence, à 1960, le budget d'équipement de l'éducation nationale est resté voisin de celui de 1956 ; c'est reconnaître qu'en 1953, 1955 et 1956, avec des effectifs de 137.000, 150.000 et 165.000 étudiants dans l'enseignement supérieur, les besoins en chambres et en places de restaurant universitaire étaient différents.

En 1958, toujours année de référence, le chiffre de 220.000 étudiants amorçait la poussée démographique et nous comprenons fort bien les difficultés, hors de mesure avec les années précédentes, lorsque l'effectif de l'enseignement supérieur est passé, à la rentrée de 1963, à 280.000 étudiants, à la rentrée de 1964, à 360.000 étudiants et, à la rentrée de 1965, approximativement à 410.000 étudiants.

Il faut aussi tenir compte, et toujours sans vouloir polémiquer, que notre pays n'a connu la paix qu'en mars 1962 et que, dans la période allant de la Libération à cette date de mars 1962, la France a toujours dû supporter, d'abord les conséquences douloureuses d'une guerre perdue et d'une occupation lourde et longue, puis celles d'une reconstruction et d'une remise en marche du pays, ensuite celles des conflits d'outre-mer qui absorbèrent une grande partie de sa substance.

Durant cette période de dix-sept années, de 1945 à 1962, les gouvernements ont dû donner la priorité à la reconstruction, à la remise en marche du pays, à ses luttes au-delà des mers.

L'histoire, lorsqu'elle sera écrite sans passion, reconnaîtra l'œuvre de la IV^e République qui a su assurer définitivement dans l'avenir le destin du pays.

Etre objectif, c'est reconnaître qu'un effort incontestable a été fait dans les budgets de ces quatre dernières années, mais c'est aussi ajouter que ces efforts ont été contrariés et rendus insuffisants par une poussée démographique sans exemple, par l'ampleur du progrès économique, la progression rapide des connaissances, l'expansion du taux de scolarisation.

Cela exige un effort immense de construction et d'équipement et de recrutement de maîtres. De nouvelles académies ont été créées, de nouvelles facultés ont été ouvertes, aussi bien en lettres qu'en sciences. Le nombre de professeurs, de maîtres de conférences, d'assistants, de chefs de travaux a été augmenté. Pour le logement des étudiants, 15.000 chambres de plus. On attend l'ouverture des cinq premiers instituts universitaires de technologie créés par la réforme.

Pourquoi alors sommes-nous obligés de manifester notre inquiétude devant les propositions budgétaires pour 1966 si ce n'est parce que certains postes nous paraissent encore insuffisants et l'avenir encore inquiétant ? Car, pour juger des propositions qui nous sont faites, il faut les situer dans le contexte des IV^e et V^e plans.

1965, en effet, a été la dernière année d'application du IV^e plan et 1966 sera l'année de démarrage du V^e. Il est donc normal d'étudier le budget de 1966 par rapport aux résultats du IV^e plan et les perspectives du V^e.

Il convient de rappeler que la commission de l'équipement scolaire, universitaire et sportif avait présenté des prévisions qui ne furent pas retenues par le IV^e plan dans leur ensemble, une diminution de 18 p. 100 environ amputant les autorisations de programme estimées pour les quatre années à 15.591 millions de francs, ainsi ramenées à 12 milliards de francs.

La commission avait fait observer que les crédits retenus ne permettaient pas de financer l'intégralité des programmes et, si le Parlement a voté de 1962 à 1965 les 12.160 millions prévus d'autorisations de programme, il convient d'observer que 100 francs 1965 représentent moins que 100 francs 1960, année où les estimations du IV^e plan avaient été arrêtées.

De plus, le coût de la construction étant plus élevé, les autorisations de programme votées s'élèvent en réalité à 10.970 millions de francs 1960.

Le taux d'exécution du IV^e plan a donc été ramené à 85,5 p. 100 et je prendrai comme référence le rapport de M. Weinman, rapporteur spécial des constructions scolaires, où je lis à la page 4 :

« Mais ce sont surtout les enseignements supérieurs, y compris les enseignements techniques supérieurs qui accusent le retard le plus important, puisque le plan n'a été réalisé dans ce secteur qu'à 89 p. 100. Or rappelons que c'est précisément dans ce domaine que les prévisions d'effectifs retenues initialement par le IV^e plan ont été le plus largement dépassées puisque, dès 1964-1965, on comptait 363.000 étudiants contre 323.375 attendus et que le chiffre de 400.000 sera certainement dépassé lors de la prochaine rentrée. »

Dans les propositions du V^e plan non encore voté, le Gouvernement a fixé le chiffre de 25 milliards de francs d'autorisations de programme, alors que la commission de l'équipement scolaire, universitaire et sportif avait estimé indispensable le chiffre de 32.864 millions de francs.

Cette diminution importante de 32 à 25 milliards va obliger à réduire les objectifs de l'éducation nationale, à procéder à des diminutions ou même à des suppressions de postes budgétaires jugés cependant déjà insuffisants.

Une fois de plus, un choix devra être fait par le Gouvernement qui ne peut se traduire que par une réduction des constructions dans tous les ordres d'enseignement et par une révision des normes de construction d'établissements comme les facultés de sciences, par une diminution de la construction des chambres pour les étudiants et des places dans les restaurants.

Les superficies des constructions devront être réduites ; il faudra rogner sur les crédits d'équipement sportif et sur les constructions et agrandissements de bibliothèques.

Vous nous permettez donc, monsieur le ministre, d'être inquiets sur les conséquences de telles mesures et de faire toutes réserves sur le projet de budget en ce qui concerne, pour ma part, l'enseignement supérieur.

C'est d'ailleurs à nouveau M. Weinman, dans son rapport « Constructions scolaires », qui, très objectivement, écrit à la page 3 :

« La faiblesse relative des moyens financiers mis ainsi à la disposition des dépenses en capital de l'éducation nationale est triplement regrettable.

« Elle l'est tout d'abord parce que le volume des autorisations de programme prévues pour la période couverte par le V^e plan a été fixé au niveau le plus faible des trois propositions faites par la commission chargée d'étudier ces problèmes au commissariat au plan : 25,5 milliards en cinq ans, y compris les charges supportées par les collectivités locales.

« Elle l'est en second lieu parce que le montant des dotations inscrites au budget 1966 sont assez loin du cinquième de l'enveloppe globale comme on aurait pu de bonne logique s'y attendre, encore qu'il ne faille pas attacher trop d'importance à cet écart, à condition de pouvoir être assuré que les volumes de crédits progressivement plus importants au cours des années à venir pourront être consommés sans difficulté.

« Elle l'est enfin car, si le IV^e plan a été réalisé à peu près intégralement en valeur, les objectifs sont plus loin d'être atteints compte tenu non seulement de la hausse des prix, mais aussi des accroissements d'effectifs qui ont été dans l'ensemble supérieurs à ceux qui avaient été prévus. »

Nous craignons, par ailleurs, que l'encadrement des étudiants ne soit insuffisant, que les groupes de travaux pratiques ne soient surchargés parce que, pour les maîtres assistants, les

créations de postes subissent une diminution de 29,5 p. 100 et pour les assistants de 56,8 p. 100.

Dans de trop nombreux cas, les demandes pour la rentrée de 1965 sont insuffisamment satisfaites. Quelques exemples : 22 postes de maîtres assistants au lieu des 31 demandés à la faculté des sciences d'Orsay, et 35 postes d'assistants au lieu des 52 demandés. La faculté des lettres de Montpellier avait demandé 20 postes d'assistants, elle en reçoit 9.

Dans l'avis donné au nom de la commission des affaires culturelles, M. Martin, à la page 5 de son rapport, déclare :

« Non seulement les crédits sont insuffisants par rapport aux besoins et par rapport aux chiffres prévus par les planificateurs, mais la méthode d'inscription semble défectueuse. En effet, l'échéancier du « bleu » de 1965 évaluait le montant des investissements à exécuter par l'Etat en 1966, à 38.580.000 francs pour l'équipement administratif : ils ne sont en réalité que de 24 millions ; pour les établissements d'enseignement supérieur, ils étaient évalués à 713 millions : or ils ne dépassent pas 560 millions ; et, pour les œuvres universitaires, le chiffre primitif de 220 est ramené à 170 millions. De même, pour les subventions d'équipement, 110 millions étaient prévus pour la recherche scientifique et se trouvent réduits dans le projet de loi de finances à 90 millions ; 28 millions étaient indiqués pour les écoles normales et les établissements d'inadaptés, alors que le chiffre réel ne sera que de 10 millions ; dernier exemple : les 405 millions prévus pour les établissements d'enseignement élémentaire sont réduits à 353 millions. Il vaudrait mieux, dans ces conditions, renoncer à annexer, à titre indicatif, aux documents budgétaires, une récapitulation sur plusieurs années des crédits de paiement que les services intéressés considèrent comme nécessaires à l'achèvement normal des travaux. »

A Toulouse — pour en venir au chef-lieu de mon département — les problèmes d'accueil ne seront qu'imparfaitement résolus cette année encore. Quelques centaines de classes supplémentaires seront disponibles à l'Arsenal dans des locaux préfabriqués pour le droit et les lettres, quelques centaines de classes supplémentaires également sur les allées Jules-Guesde, où l'on a surélevé un bâtiment pour la médecine et la pharmacie. A Rangueil, a été édifié un nouvel amphithéâtre de 350 places pour les mathématiques. C'est peu pour accueillir les 4.000 étudiants supplémentaires.

Le nombre des postes sera très insuffisant, puisqu'on arrive dès maintenant au pourcentage de un professeur pour cinquante étudiants.

Le complexe scientifique de Toulouse-Rangueil va disposer d'un institut universitaire de technologie et tous les établissements de la ville formant des techniciens supérieurs seront désormais rattachés à cet institut au point de vue pédagogique. Voilà, pensons-nous, une excellente mesure qui devrait porter ses fruits dans l'avenir.

En revanche, toujours sur le plan toulousain, rien de nouveau pour le centre hospitalier universitaire, le ministère de la santé publique n'ayant pas donné son accord. Nous pouvons seulement espérer que la construction de la nouvelle faculté de médecine débutera au cours de l'année 1966.

Le nouvel ensemble juridique de l'Arsenal est en chantier.

Le problème qui nous apparaît comme le plus urgent à résoudre est celui du recrutement des maîtres. Seul, un encadrement en qualité et en nombre suffisants pourra satisfaire aux impératifs d'un enseignement donné à un nombre sans cesse croissant d'étudiants.

En effet, nous estimons qu'actuellement les postes d'enseignements magistraux sont créés en nombre insuffisant. La pénurie de recrutement vient de ce que les maîtres assistants ne peuvent que très difficilement travailler à une thèse parce qu'ils sont surchargés en heures de travail pédagogique.

La création trop parcimonieuse de chaires de professeurs gêne l'encadrement des assistants dont les travaux de recherches sont moins dirigés qu'auparavant.

Nous sommes inquiets sur le recrutement des enseignants parce que nous n'avons aucune certitude pour l'avenir des instituts pédagogiques de l'enseignement secondaire. De plus en plus, nous assistons au passage des professeurs agrégés des lycées dans les facultés où ils deviennent chargés de cours ou assistants, tout en étant remplacés dans l'enseignement secondaire par des maîtres parfois insuffisamment qualifiés.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires pour l'enseignement supérieur, il est nécessaire de se rappeler que, dans le budget de 1965, le taux d'accroissement des différents chapitres était inférieur à ce qu'il avait été en 1964, exception faite des chapitres consacrés aux grands établissements et grandes écoles de l'enseignement technique qui avaient subi en 1964 une diminution de 19,86 p. 100 par rapport à 1963, chapitre 36-13.

Nous ne pouvons que regretter, comme M. Jeanneney vient de le faire au Conseil économique et social dans un contre-projet d'avis concernant le V^e plan, qu'il ne soit pas possible de faciliter

les investissements productifs, d'augmenter les investissements de l'Etat et des collectivités locales, notamment en ce qui concerne l'éducation nationale et la recherche scientifique. Nous convenons, monsieur le ministre, que des limites sont imposées en matière d'investissement, qu'il est indispensable de faire un choix. C'est sur la nature de ces choix que nous nous opposons.

Priorité des priorités à l'éducation nationale, tel est l'objectif et c'est avec le souci de préparer pour demain des hommes capables d'être efficacement confrontés avec ceux des autres nations que nous souhaitons, dans notre monde de plus en plus dominé par la technique, une véritable démocratisation de notre enseignement.

Les conditions de travail, très diverses selon la fortune et le rang social, créent une inégalité. Créer l'égalité des chances et permettre la promotion du plus grand nombre sont des impératifs. Le droit à l'instruction et à la culture ne doit plus dépendre de la seule fortune et nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de gaspiller les valeurs dont nous devons exploiter toutes les possibilités.

Nous vous l'avons déjà dit à cette tribune : la proportion des étudiants fréquentant l'enseignement supérieur offre une image inverse de celle de la nation. Plus des deux tiers des étudiants viennent du quart seulement de la population, c'est-à-dire des professions libérales, « cadres » et patrons ; 61 p. 100 de la population — employés, ouvriers, salariés agricoles — ne sont représentés à l'université que par 15 p. 100 des étudiants. Pour les deux derniers groupes — ouvriers et paysans non propriétaires — le pourcentage n'est plus que de 7 p. 100 et il diminue au fur et à mesure qu'on progresse dans les études supérieures.

Rapportés aux effectifs de chaque catégorie sociale, ces chiffres signifient que, si l'on naît enfant de « cadre », on a cinquante fois plus de chances de faire des études supérieures que si l'on naît enfant d'ouvrier ou de paysan.

Or, malgré des efforts poursuivis depuis plusieurs années, subsistent encore les inégalités et les injustices. De nombreux jeunes gens et jeunes filles, à cause de l'impécuniosité de leurs familles, se voient interdire l'accès de l'enseignement supérieur. Quelle perte de substance pour la nation ! L'inégalité des chances est flagrante.

Nous ne voulons pas, et nous tenons à être bien compris, nous ne voulons pas assurer à quelques privilégiés de l'esprit les avantages dont bénéficient les privilégiés de la fortune, systématiquement et sans contrôle. Nous l'avons déjà dit, il ne s'agit pas de faire d'un savetier bien doué un financier bien nanti, avec les aléas que comporterait une telle métamorphose, mais de donner à tous les jeunes gens, fils de savetiers ou fils de financiers, des chances égales de développer leurs capacités individuelles afin d'acquérir une pleine compétence dans le métier pour lequel ils sont le mieux faits et, quel que soit le cas, de disposer en outre d'une réserve de connaissances générales qui ménage la curiosité, le sens des responsabilités civiques et l'aptitude à la culture.

Le système d'extension du régime des bourses nous paraît marqué d'une tare originelle tant que l'assiette de notre fiscalité n'aura pas été profondément modifiée, les renseignements fournis par les familles pour leurs revenus étant de valeur inégale.

Pour l'enseignement supérieur, le groupe socialiste a déposé en décembre 1964 une proposition de loi tendant à instituer en faveur des étudiants une allocation d'études. Le groupe communiste a également déposé une proposition de loi ayant le même objet ainsi que MM. de Montesquiou et Robert-André Vivien.

Ce serait sans nul doute à l'honneur de cette Assemblée de débattre de ces propositions et à l'honneur du Gouvernement de vouloir bien l'en saisir. Ce serait, à coup sûr, dans l'évolution continue de notre université une grande date. Ce serait redonner à notre jeunesse une nouvelle envie de vivre, une confiance accrue dans son avenir, lui faire à nouveau comprendre l'intérêt que la nation lui porte.

Quant à notre vieille maison, toujours bouillonnante d'idées et d'énergie, souhaitons que, apaisée et sereine, elle soit pour les hommes de demain la porte ouverte sur l'avenir. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Charret.

M. Edouard Charret. Je vous remercie, monsieur le président, mais je renonce à la parole et, si vous m'y autorisez, j'en donnerai les raisons en deux mots.

Je m'étais permis, monsieur le ministre, de vous soumettre quelques problèmes intéressant le département que je représente. Je me proposais de renouveler mes questions à la tribune, mais je viens d'apprendre qu'elles ont été réglées grâce à votre grande compréhension et à votre amabilité.

Je tiens à vous en remercier publiquement et à vous dire mon entière satisfaction. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Prioux. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Gérard Prioux. Monsieur le ministre, mes chers collègues, les nombreuses interventions qui se sont succédées prouvent l'intérêt légitime que l'Assemblée et l'ensemble du pays portent à l'éducation nationale. Mais elles ont aussi une conséquence, c'est qu'il n'y a aucun problème qui ait été laissé dans l'ombre.

Je bornerai donc mon propos à une simple proposition concrète sur un point précis : l'éducation physique dans les écoles primaires des zones rurales.

Mes collègues Vivien et Flornoy, en leur qualité de rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires sociales, ont exprimé hier le souhait que l'éducation physique soit étendue à l'enseignement primaire et, d'autre part, que l'on réalise un véritable ramassage sportif à l'image du ramassage scolaire que vous avez largement développé depuis 1958, monsieur le ministre.

Sans doute, en effet, serait-ce l'idéal mais, malheureusement, je crains que, même s'il a la même générosité de cœur que mes deux collègues, M. le ministre des finances n'ait pas la possibilité matérielle de nous donner satisfaction dans des délais suffisamment rapides.

Or quelle est, à l'heure actuelle, la situation ?

L'éducation physique dans les zones rurales et dans l'ensemble des communes, d'ailleurs, est assurée par les maîtres de l'enseignement primaire. Cela fait partie de leurs attributions. Ils enseignent tout.

Malheureusement, il se peut fort bien, d'une part, qu'ils ne soient pas particulièrement prédisposés à cette forme particulière d'enseignement, d'autre part, que leur âge leur ménage aussi quelques difficultés, soit physiologiques, soit psychologiques. Je dirai même que, quelquefois, leur sexe y fait obstacle car, dans les zones rurales et peut-être plus encore dans la région parisienne, où l'on a de grandes difficultés à trouver les maîtres nécessaires, l'enseignement primaire est souvent dispensé par de jeunes institutrices suppléantes que l'on voit assez difficilement s'acquitter de cette tâche.

C'est pourquoi, en définitive, sans qu'il y ait lieu d'en faire reproche en quoi que ce soit aux maîtres de l'enseignement primaire, dont la mission est difficile, cette forme d'éducation pourtant indispensable au bon équilibre des enfants est trop souvent négligée.

Il en résulte qu'un certain nombre de communes rurales souhaiteraient pouvoir, en attendant mieux, recruter des maîtres d'éducation physique intercommunaux.

J'ai, à cet égard, vous le savez, monsieur le ministre, posé à votre collègue de l'intérieur une question écrite l'été dernier. Il m'a répondu ce que je redoutais, à savoir qu'il était de la compétence normale des maîtres de l'enseignement primaire d'enseigner l'éducation physique et que, par conséquent, il n'était pas possible d'autoriser les communes à recruter des maîtres d'éducation physique intercommunaux.

Or un tel recrutement est permis ou toléré dans les communes urbaines. Sans doute n'est-ce pas ce qu'on peut souhaiter de mieux et on peut toujours dire qu'elles le font parce qu'elles ont des ressources dont ne disposent pas les communes rurales mais qu'il appartiendrait à l'Etat de le faire à leur place puisqu'il est bien entendu que l'Etat doit tout faire ou presque ! On peut toujours promettre la lune mais, même à notre époque, c'est une entreprise coûteuse et hasardeuse. Il ne faut jamais perdre de vue que l'administration, c'est le sens du possible. Le Parlement, s'il veut être pris au sérieux comme il se doit, ne peut pas, non plus, se permettre d'oublier cet axiome.

Il me paraît donc nécessaire, monsieur le ministre, en attendant mieux, d'autoriser le recrutement par les communes rurales de maîtres intercommunaux d'éducation physique, qui seraient d'autant plus utiles que le programme remarquable d'équipement sportif, dont vous êtes l'initiateur et pour lequel le Gouvernement a eu à cœur de dégager les ressources indispensables, met à la disposition des enfants, aussi près que possible des petites communes, qui composent encore la trame de nos campagnes, des moyens de formation physique exceptionnels, en même temps que des possibilités d'instruction nouvelle non négligeables.

Je souhaite que le réalisme et le souci d'efficacité qui inspirent en permanence l'action gouvernementale vous incitent à répondre favorablement à ma suggestion. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Bosson.

M. Charles Bosson. Monsieur le ministre, je n'ai pas l'intention d'aborder les problèmes fondamentaux que pose votre budget. Mon ami Henri Fréville, hier soir, les a déjà évoqués et Mlle Marie-Madeleine Dienesch y reviendra cet après-midi.

Comme député d'une région de montagne et maire d'une ville en pleine expansion, je me ferai simplement l'écho de certaines inquiétudes relatives aux classes élémentaires et aux classes maternelles, inquiétudes dont on trouve d'ailleurs trace dans tous les rapports.

Dans cette région, où je me préoccupe depuis très longtemps du problème scolaire, j'ai constaté — je le dis impartialement — l'immense effort qui a été accompli par votre ministère et par le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports en vue de répondre aux besoins — qui ne cessent de croître, hélas ! — de la jeunesse française, tant pour son enseignement proprement dit que pour l'équipement sportif et culturel.

Cependant, dans une optique qui ne saurait être de parti pris pessimiste, je tiens à appeler votre attention sur des besoins que votre administration a peut-être sous-évalués hier en croyant que la vague démographique était retombée en ce qui concerne le primaire et les classes maternelles.

Votre budget de 1965, en effet, n'avait pas prévu de nouvelles créations de postes pour ces classes. Or la vague continue de déferler et elle ne retombe pas toujours à son point de départ. Et les écoles ne doivent-elles pas être construites à proximité des centres où les enfants se trouvent regroupés ?

Pour la Haute-Savoie, les prévisions du plan portent sur la nécessité de 80 ou 100 classes nouvelles par an. L'administration départementale en a demandé 56, on en a accepté 40 en moyenne. En réalité nous plafonnons à 30. C'est dire que le déficit s'accroît et exclut les chefs-lieux cantonaux et les communes rurales de la liste d'urgence en les obligeant à recourir aux simples subventions de la loi Barangé par le truchement du conseil général, ce qui oblige ces collectivités pauvres à participer au financement réel dans des proportions dépassant souvent 50 p. 100, quand ce n'est pas 60 à 75 p. 100.

S'il est nécessaire, monsieur le ministre, de prévoir de nouvelles constructions scolaires, il est non moins nécessaire, ainsi que vous l'avez reconnu hier, de décider cette année des créations de postes qui ont malheureusement fait défaut dans le budget de 1965. Est-il chose plus pénible pour un maire — et sans doute pour un ministre — après avoir accompli un très bel effort de construction, de voir que les classes neuves restent vides faute de maîtres, alors que les enfants frappent à la porte ?

C'est le cas, dans notre région, pour certaines classes élémentaires et surtout pour les classes maternelles.

Dans ma ville, une zone à urbaniser par priorité a été réalisée. Or j'ai reçu ces jours derniers les doléances de jeunes mères de famille absolument désespérées. Elles avaient avec joie quitté un taudis pour occuper un logement H. L. M. neuf. Mais si, dans le quartier qu'elles habitaient auparavant, les enfants de trois ou quatre ans, sinon de deux ans, étaient admis à l'école maternelle conformément aux textes et à la pratique générale, ils sont refusés à l'école de ce grand ensemble. Celui-ci est cependant peuplé en majorité de jeunes foyers, et les mamans sont souvent obligées de travailler, pour contribuer soit à l'équipement de l'appartement, soit au paiement des annuités si l'achat du logement est envisagé. De plus, dans cette région existent des industries de qualité qui font appel à la main-d'œuvre féminine. Or les maternelles n'y ont accepté à la récente rentrée scolaire que les enfants nés en 1960.

Vous vous doutez bien, monsieur le ministre, que cette situation crée de véritables drames et provoque des réactions très légitimes. N'est-il pas anormal, au surplus, que l'Etat, la commune, le département ayant consenti l'effort de bâtir un quartier nouveau en le dotant dès le départ des équipements scolaires nécessaires on ne puisse aujourd'hui occuper les classes faute de maîtres et de maîtresses ?

Ce sont ces « taches d'ombre » dont vous reconnaissez hier soir, très impartialement, l'existence, monsieur le ministre, qu'il importe d'effacer.

L'an dernier, on a espéré compenser l'ouverture de classes nouvelles par la fermeture de classes anciennes : un tel procédé peut être valable dans tel ou tel département, mais certainement pas dans une région qui connaît à la fois les problèmes de l'expansion et les difficultés d'un relief montagneux. Des centres se développent à un rythme accéléré et il est à noter qu'une partie importante de leur population ne vient pas du département mais d'autres départements. C'est ainsi que, dans ma propre ville, plus de 30 p. 100 de la population nouvelle est venue du centre de la France ou de la région parisienne.

Pourquoi les gosses des villages isolés de montagne perdraient-ils leurs maîtres au profit de ces centres urbanisés ? Cela est d'autant plus inadmissible qu'il s'agit d'un département alpestre.

Monsieur le ministre, vous connaissez les Alpes, ses villages perdus, ses routes difficiles, ses vallées séparées par les monts et les torrents, ses longs hivers. Comment imposer de pénibles ramassages à de jeunes enfants alors que leurs maisons sont cloîtrées sous la neige pendant trois ou quatre mois chaque année ?

Il est donc indispensable, pour les régions de montagne en expansion, que des postes nouveaux soient créés.

D'après les calculs auxquels je me suis livré avec l'administration et avec les associations de parents d'élèves, dix créations de postes seraient immédiatement nécessaires. Cinq nous avaient été promis; nous les attendons encore. Dix à quinze autres seraient à prévoir au 1^{er} janvier prochain. Nous vous demandons que grâce à un budget plus « compréhensif », vous puissiez nous donner satisfaction.

M. Chapalain, dans son rapport, vous a demandé hier de reporter sur les créations de postes les sept millions libérés par le refus de la Nouvelle-Calédonie. Je crois que cette mesure utile serait encore insuffisante.

Pour ma part, monsieur le ministre, j'ai toujours, jusqu'à ce jour, voté votre budget. Des parents d'élèves m'en ont fait le reproche l'an dernier, devant l'absence de toute création de postes budgétaires. Cette année, vous prévoyez des créations mais il faudrait en prévoir encore davantage.

Si vous pouviez nous donner les apaisements nécessaires, particulièrement pour les départements alpins qui connaissent les besoins exceptionnels que je viens d'évoquer, c'est très volontiers que je prendrais encore la responsabilité de voter votre budget, même si nous le souhaitons chaque année plus généreux pour répondre aux immenses besoins de la jeunesse française. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Sallé. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Louis Sallé. Monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur certaines difficultés rencontrées dans l'enseignement technique.

Malheureusement, nous enregistrons dans ce domaine un retard important et chaque rentrée n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes. Les installations sont encore insuffisantes pour faire face aux besoins, et trop nombreux sont les élèves qui, tout en possédant les capacités nécessaires, ne peuvent y accéder.

Cependant, je n'insisterai pas sur ce point puisque plusieurs de mes collègues sont déjà intervenus à ce sujet.

C'est surtout le problème des personnels que je veux aborder. Il me semble, notamment, que la situation des directeurs et des directrices des collèges d'enseignement technique devrait, autant que faire se peut, être harmonisée avec celle des autres chefs d'établissements du second degré. Or tel ne paraît pas être le cas.

Tout d'abord, leur statut devrait leur permettre d'accéder aux grades de principal de collège d'enseignement secondaire, de censeur et, dans des conditions exceptionnelles qu'il vous appartient de fixer, au proviseurat des lycées techniques.

En tout état de cause il ne semble pas raisonnable d'accorder à ces chefs d'établissement des indices de rémunération parfois inférieurs à ceux de certains personnels placés sous leur autorité, comme c'est le cas actuellement.

De même, la différence importante existant entre l'indemnité pour charges administratives des directeurs de collège d'enseignement technique et celles des autres chefs d'établissement s'explique mal, la réalité de ces charges étant bien souvent identique dans l'un et l'autre cas.

En outre, il n'est pas très logique que, suivant les cas, ces personnels soient logés ou ne le soient pas sans qu'ils puissent prétendre, dans la seconde hypothèse, à des compensations.

J'ajoute que le logement dans l'établissement devrait être considéré comme une nécessité absolue de service et assuré dans tous les cas.

Enfin, je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir envisager la possibilité de valider, lors de la liquidation de leur retraite, les services effectués avant 1945 tant par certains directeurs d'enseignement technique que par les autres personnels de ces établissements.

Il n'est pas normal, en effet, que ces personnels, qui ont travaillé le plus souvent sous contrat avec les chambres de commerce, dans les centres de jeunes travailleurs, auxquels succèdent en quelque sorte aujourd'hui les C. E. T., ne puissent obtenir la prise en considération de ces périodes d'activité au service de la jeunesse.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que je tenais à vous présenter. Je suis persuadé que vous les examinerez avec bienveillance. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Péronnet.

M. Gabriel Péronnet. Je veux appeler votre attention, monsieur le ministre, sur deux points précis: la surcharge des programmes scolaires et l'instruction civique.

Depuis longtemps on entend parler de l'allègement indispensable des études. Les voix les plus autorisées ont condamné l'encyclopédisme et le mythe du bagage. Déjà, en 1954, le recteur Sarrailh dénonçait les programmes démentiels, mais ceux-ci persistent, dans une large mesure, en 1965.

Il est fou d'enseigner en septième des matières qui dépassent les connaissances des adultes non spécialisés. Il est fou, il est inhumain, alors que les médecins ont établi que tout enfant normal de sept ans ne saurait supporter plus de deux heures de travail intellectuel par jour, de doubler ce temps, si ce n'est plus.

A la rigueur, si les programmes étaient assimilés par les élèves, on pourrait hésiter à sacrifier telles ou telles connaissances qui seraient peut-être utiles à certains d'entre eux dans la vie. Mais puisque ces connaissances ne sont pas assimilées, que nombre d'élèves arrivent en classe terminale sans connaître l'orthographe et, ce qui est beaucoup plus grave, ne savent pas travailler, ne savent pas réfléchir parce que la surcharge des programmes ne leur a pas permis d'apprendre à le faire, alors il ne peut y avoir perte, il peut seulement y avoir gain à alléger cet enseignement par lequel on prétend armer les jeunes gens pour leur entrée dans la vie.

C'est une grave erreur de vouloir faire de l'enseignement du second degré, et même du premier, un enseignement de spécialité. Le rôle primordial de l'enseignement, nous le savons tous, est de donner aux élèves les connaissances qui sont l'outil premier de toute acquisition ultérieure, et de former des esprits capables et avides de s'instruire.

Entendons-nous bien. Quand nous parlons d'allègement des études, il s'agit d'extirper les excroissances parasitaires, et par là même de restituer à l'enseignant son rôle éducateur. La suppression de certaines leçons inutiles et sans valeur de formation permettrait de réduire le temps de travail des enfants, notamment le temps de travail à la maison. Celui d'un élève français de quatorze ans est évalué à 1.683 heures par an; il dépasse très largement celui qui est demandé aux enfants des autres pays: 1.242 heures en Grande-Bretagne, 1.236 aux Etats-Unis. C'est l'ampleur du travail à la maison qui est à critiquer.

Une diminution du temps de travail pourrait être mise à profit pour le développement de la pratique des arts, notamment de la musique, dont l'enseignement en France est nettement moins répandu qu'ailleurs. L'art tout court occupe une place singulièrement réduite dans notre système d'éducation. On peut être un brillant bachelier en ignorant tout ou presque tout de Michel-Ange ou de Debussy.

Dans votre allocution télévisée du 7 octobre dernier, vous avez, monsieur le ministre, déclaré: « Je ne veux plus de ces programmes trop surchargés dont tel ou tel de vos enfants, plus brillant, se tire, mais dont tel autre, plus lent peut-être, ne se sort pas. »

Il nous semble donc opportun de vous demander de faire connaître à l'Assemblée les mesures concrètes que vous comptez prendre pour traduire dans les faits votre volonté.

Quant à l'instruction civique, scandaleusement négligée, elle doit être une des disciplines fondamentales de l'école et de l'université, à tous les échelons. Elle doit, comme la langue maternelle, constituer une base commune à l'éducation de tous les jeunes Français. Remédier à l'ignorance en matière économique, sociologique, politique, est une tâche fondamentale de l'école. Il n'en est peut-être pas de plus urgente. Toutes les autres disciplines doivent contribuer à la formation civique, sans laquelle on n'aura jamais que des démocraties sans démocrates.

L'éducation civique et morale, c'est à nous de la donner, avez-vous dit, monsieur le ministre, en vous adressant aux parents d'élèves.

Nous ne voulons pas croire que ce soit là tout votre programme. Vous ne manquerez pas, j'en suis sûr, de donner des précisions à l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Chauvet.

M. Augustin Chauvet. Monsieur le ministre, mes observations seront brèves: elles porteront sur quelques points précis qui intéressent les centres de vacances et l'avenir de la culture populaire.

En 1965, pour la première fois depuis 1948, la subvention de fonctionnement attribuée par le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports aux quatre écoles de cadres habilitées à la préparation aux diplômes d'Etat de centres de vacances a été bloquée au niveau de l'année précédente malgré l'accroissement global de ce chapitre.

Refusant de se laisser enfermer dans un cycle qui aurait conduit à restreindre le nombre et la qualité des centres de vacances et de loisirs des enfants et des adolescents, ces écoles de cadres ont accru leur volume de formation au prix de cruelles

compressions. Celles-ci concernent surtout la promotion d'inspecteurs qualifiés et l'extension de la prise en charge des adolescents. Une telle situation ne saurait se prolonger sans risque de rapide dégradation.

Une même ligne budgétaire réunit, dans le domaine des colonies et camps de vacances, les « allocations-vacances » destinées aux familles et les « subventions de fonctionnement » attribuées aux organisateurs. Ces subventions ont été considérées comme un signe de l'appui apporté par le secrétariat d'Etat aux multiples collectivités responsables. Leur maintien à un niveau très bas pèse non seulement sur le budget des collectivités et, en conséquence, sur les prix demandés, mais aussi sur le dynamisme des organisations qui se sentent de moins en moins soutenues dans leurs efforts.

Il apparaît clairement que la multiplication des réalisations locales en matière de culture populaire, non seulement provoque une participation accrue en qualité et en nombre des animateurs bénévoles mais aussi suppose un appel à des prestations plus nombreuses de techniciens et d'animateurs professionnels.

Le F. O. N. J. E. P. — fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire — est une tentative heureuse de règlement de ce problème au niveau national. Il ne saurait cependant résoudre le problème des prises en charge des vacances d'animateurs professionnels ou semi-professionnels au niveau local.

Il est donc souhaitable, sinon nécessaire, d'envisager un renforcement des dotations des services départementaux du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports en vue de la création et de l'augmentation des prises en charge de ces prestations éducatives limitées, notamment dans le cadre des subventions de fonctionnement.

Je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez m'apporter, sinon des assurances, du moins des réponses explicites sur les divers points que je viens d'évoquer et dont je n'ai pas besoin de souligner l'importance pour notre jeunesse. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Sanson. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. René Sanson. Mes chers collègues, ce matin, devant la commission des finances, M. le Premier ministre, dissertant sur le plan, formulait le vœu d'une mise à la parité de l'enseignement technique avec les autres enseignements.

Non seulement, pour ma part, je me rallie à cette position, mais je voudrais aller plus loin encore et réclamer pour l'enseignement technique la parité tout court. C'est dans cette perspective que j'inscrirai mon propos de cet après-midi.

Les directeurs de collèges et les inspecteurs de l'enseignement technique ont le sentiment qu'ils ont été mis en état d'infériorité par rapport à leurs collègues de même grade de l'enseignement secondaire classique.

Effectivement, les directeurs de C. E. T. paraissent être les plus mal partagés. D'abord, ils n'ont guère de débouchés. Ne serait-il pas juste qu'au moins une faible partie d'entre eux, 5 p. 100 par exemple, puissent avoir accès au grade de principal de C. E. S., de censeur, voire, exceptionnellement de proviseur de lycée technique ? Cela ne pourrait que stimuler leur zèle.

Par ailleurs, il se trouve que les professeurs techniques adjoints de lycées techniques, c'est-à-dire les professeurs chargés de l'enseignement d'atelier, qui n'ont ni les responsabilités de chef d'établissement ni même parfois leurs diplômes, ont des indices supérieurs — 250 à 475 points nets — à ceux des directeurs qui ne vont que de 250 à 460 points nets.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le recrutement des directeurs soit difficile et que de nombreux postes restent à pourvoir. Au surplus, les directeurs de collèges d'enseignement technique sont les seuls dans toute l'éducation nationale à être astreints à un concours d'accès à la fonction, alors que des nominations sur titres devraient être suffisantes.

Les professeurs d'enseignement technique et d'enseignement général qui sont des adjoints des directeurs et leur sont donc subordonnés n'ont que quinze points de moins en fin de carrière, alors que souvent ils peuvent donner au dehors des cours qui sont rémunérés. Dès lors, on comprend mieux les hésitations des candidats directeurs éventuels à qui si peu d'avantages sont offerts.

L'administration d'un établissement technique est en effet plus complexe encore que celle d'un collège ordinaire, car elle s'apparente à celle d'une véritable usine : achat d'outillage, de matières d'œuvre, vente de produits fabriqués. Pourtant les directeurs des C. E. T. ne perçoivent que des indemnités bien inférieures à celles de leurs collègues de l'enseignement secondaire. Ils souhaiteraient bénéficier, cela paraît légitime, d'au moins 20, 30 ou 40 points indiciaires, comme aussi d'indemnités lorsqu'ils ne sont pas logés comme ils devraient l'être.

Enfin, alors qu'il a été décidé de prendre en compte, pour le calcul de la retraite, les cinq années d'industrie exigées pour le concours des professeurs techniques adjoints et des professeurs d'enseignement technique théorique, les directeurs qui n'ont pas la même origine semblent ne pas pouvoir bénéficier de cet avantage.

Monsieur le ministre, je crois savoir qu'un statut des directeurs est en voie d'élaboration ; j'aimerais que cela nous soit confirmé et, dans l'affirmative, savoir pour quelle date on pourrait l'espérer.

M. Robert Hostier. Il fallait dire cela au moment de la discussion du code des pensions. C'est alors qu'il aurait fallu voter cette disposition. (Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. René Sanson. Cela a été dit, mon cher collègue, et par moi-même justement. Je vous remercie de me fournir l'occasion de le rappeler. (Applaudissements et rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.) Malheureusement, comme vous, nous avons voté la Constitution dont, vous le savez, l'article 40 nous a été opposé. (Dénégations sur les bancs du groupe communiste.)

M. Robert Hostier. Non, nous n'avons pas volé la Constitution !

M. René Sanson. Reportez-vous au *Journal officiel*. Vous verrez qu'un amendement avait été déposé et que l'article 40 nous avait été opposé. En tout cas, je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de le dire devant l'Assemblée, intramuros et extramuros. (Très bien ! très bien ! sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Je m'étonne donc qu'on persiste à refuser à ces personnels de l'enseignement technique de valider les services qu'ils ont accomplis dans la formation professionnelle avant 1945 sous le seul prétexte que l'Etat, car c'était l'Etat qui les payait, les payait par le truchement d'un comité de gestion. Pourtant les intéressés — au demeurant fort nombreux — ne demandent qu'à racheter les années correspondantes.

Quant aux inspecteurs de l'enseignement technique, la justice commande aussi de revaloriser leurs indemnités pour les mettre en rapport avec celles de leurs collègues de l'enseignement primaire et de la jeunesse et des sports.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations qui me paraissent devoir être formulées en faveur des personnels d'un enseignement dont chacun pense qu'il doit être développé et amplifié dans notre pays. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Monsieur le président, avant de quitter cette tribune, je vous demande de prendre note de ce que mon excellent collègue, M. Hubert Germain, renonce à la parole, car il s'était inscrit sur le même sujet et dans le même sens que moi.

M. le président. On ne peut que vous en féliciter l'un et l'autre. (Sourires.)

M. René Sanson. Merci, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Christian Fouchet, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, au train forcément long et lent dont vont les choses — ce qui est normal, d'ailleurs, puisqu'il s'agit d'une discussion particulièrement importante — il est probable que le débat ne sera pas terminé cet après-midi mais — si je vous ai bien compris tout à l'heure — le sera dans la soirée ?

M. le président. Vous comprenez bien, monsieur le ministre. (Sourires.)

M. le ministre de l'éducation nationale. Cinquante-six orateurs sont inscrits dans cette discussion et je désirerais apporter une réponse à chacun. Par égard pour l'Assemblée, il me paraît difficile de répondre à tous ce soir, en fin de débat. Par conséquent, si l'Assemblée n'y voit pas d'inconvénient, je vais répondre tout de suite à ceux des orateurs qui sont déjà intervenus, notamment dans les séances d'hier. (Mouvements divers.)

Mlle Marie-Madeleine Dienesch. Quand répondrez-vous aux autres orateurs ?

M. le président. Je suppose, monsieur le ministre, que vous répondrez ultérieurement aux orateurs suivants ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Il va de soi que je répondrai ensuite à tous les autres orateurs. Je ne voudrais pas qu'il y en eût un seul auquel je n'aurais pas répondu.

M. le président. Il y aura donc deux réponses au lieu d'une ! (Sourires.)

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. le ministre de l'éducation nationale. J'ai groupé en trois rubriques les questions qui m'ont été posées hier et je vais tenter d'y répondre le plus clairement possible.

La première rubrique groupe toutes les questions qui concernent la réforme en cours.

M. Mer m'a parlé des programmes du second cycle du second degré. Ce n'est pas sur les modifications très partielles, qui ont été annoncées avant la présente année scolaire, que doivent être jugées mes intentions à cet égard. Ces modifications n'avaient qu'un caractère transitoire, dans le cas des classes terminales, ou concernaient les classes de seconde, qui ne sont que très peu touchées par la réforme.

Un travail fort important est actuellement en cours — j'en donne l'assurance à M. Mer — en ce qui concerne la refonte des programmes, leur contenu et leur esprit. Il s'étend à toutes les sections, mais plus particulièrement à la « section B, sciences économiques », et à la « section D, mathématiques et biologie », de conception nouvelle.

Le problème particulier de l'enseignement du français est, bien entendu, de ceux auxquels j'attache le plus d'importance. Il va de soi qu'un allègement global des tâches imposées aux élèves est recherché.

Évoquant hier la question du second cycle court, j'ai indiqué que sa mise en place devait entraîner une transformation de l'enseignement des collèges d'enseignement technique, transformation d'autant plus nécessaire que ces établissements devront assurer un enseignement en deux ans à partir de la classe de troisième, au lieu d'un enseignement en trois ans à partir du certificat d'études primaires. Loin d'être une transposition pure et simple, ce report au niveau du second cycle doit être l'occasion d'une révision profonde de la nature et des objectifs de l'enseignement des C. E. T., enseignement qui ne doit plus consister en une formation très spécialisée donnée en vue de postes de travail déterminés.

Cet effort, qui tend à rompre avec la poursuite d'objectifs trop étroits, doit permettre de résoudre le problème si important posé par Mme Ploux, celui de la formation professionnelle des jeunes filles. Il sera possible, me semble-t-il, d'offrir aux jeunes filles, dans de meilleures conditions, des formations leur permettant d'accéder à des emplois qui ne sont pas strictement féminins, au sens traditionnel de ce terme, comme Mme Ploux l'a fort bien dit hier.

M. Becker et M. Bord ont évoqué le problème de l'enseignement de la musique. Je tiens à les rassurer sur mes intentions. Si Gabriel Fauré était mort de nos jours, on ne demanderait pas : « Qui est-ce ? »

A vrai dire, je doute de l'exactitude de l'anecdote que M. Becker a contée à cette tribune.

M. René Sanson. Bel exemple de solidarité ministérielle rétrospective ! (Sourires.)

M. le ministre de l'éducation nationale. En effet, le président du conseil, à l'époque de la mort de Gabriel Fauré, s'appelait Edouard Herriot dont l'immense culture s'étendait aussi au domaine musical, son ouvrage sur Beethoven l'a prouvé. Il savait par conséquent qui était Gabriel Fauré.

M. René Sanson. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je fais partie d'un Gouvernement qui a organisé des obsèques nationales pour le grand maître Braque et pour Le Corbusier et qui a fait créer, en présence du Président de la République, dans la cathédrale de Chartres, une œuvre d'Olivier Messiaen.

Par ailleurs, pour descendre sur la terre, nous avons montré l'intérêt que nous portons aux arts, et notamment à la musique, en prévoyant la création, dans le cadre d'une des nouvelles sections du second cycle des lycées, d'une option artistique.

Plusieurs orateurs, notamment MM. Royer et Privat, m'ont demandé quelle était la doctrine du ministère en ce qui concerne les écoles normales et se sont inquiétés de la modicité des crédits d'équipement consacrés à ces écoles dans lesquelles ils voient un excellent moyen de recrutement et de formation des instituteurs. Soit, mais rien dans le budget de 1966 ne met en cause le fonctionnement de ces écoles ; au contraire, pour une population scolaire stable, un renforcement d'effectif du personnel enseignant est prévu.

Il reste que l'on peut s'interroger sur certains aspects de la scolarité en vigueur et, par exemple, se demander si tous les normaliens doivent obligatoirement être internes et si leur vocation à enseigner dans le seul département de recrutement de l'école doit être rigidement maintenue.

MM. Poirier, Becker, Privat et aussi M. Fréville m'ont interrogé sur la place des agrégés dans la nouvelle réforme. Je croyais avoir dit dans mon discours d'hier que le ministre de l'éducation nationale et le Gouvernement étaient très conscients de l'importance de cette question. Plus généralement, la place

des « Capésiens » et des agrégés au sein du deuxième cycle de l'enseignement du second degré, et éventuellement celle des agrégés dans le premier cycle de l'enseignement supérieur, posent des problèmes qui sont actuellement à l'étude à l'échelon interministériel et je me réserve, le moment venu, d'en entretenir l'Assemblée.

Cela m'amène à répondre à ceux d'entre vous — à vrai dire ce sont les mêmes que précédemment — qui m'ont parlé de la situation indicielle des agrégés. Lorsque leur place sera définitivement fixée dans la réforme, je suis prêt à réexaminer très attentivement cette question.

MM. Fréville et Cornette ont évoqué de nouveau le problème de l'enfance inadaptée. Il l'a déjà été maintes fois dans le passé et l'on peut regretter qu'on se soit trop souvent borné à des paroles.

Nous avons essayé, cette année, non pas de lui apporter une solution complète, qui ne saurait être obtenue qu'avec le temps et beaucoup d'efforts, mais de définir une politique générale cohérente et, donc, de prévoir dans le projet de budget de 1966 les moyens nécessaires à sa mise en application.

Une récente circulaire — j'y ai fait allusion hier — a défini notre politique générale, qui se fonde sur les études d'une commission spécialisée. Il est actuellement procédé à un recensement des enfants inadaptés, recensement établi dans le cadre d'une classification évidemment très complexe et très difficile, puisqu'il convient de tenir compte de tous les types d'inadaptation. C'est là la mesure des besoins. En correspondance, nous faisons établir un relevé des moyens d'accueil nécessaires.

Deux principes essentiels guident ici notre action. D'une part, en ce qui concerne les enfants inadaptés relevant de l'éducation nationale — je me répète un peu, mais la chose est suffisamment importante pour que je le fasse — il est souhaitable d'assurer leurs scolarisations dans des conditions aussi proches que possible de la normale, en évitant de les séparer de leur milieu naturel, familial et scolaire.

D'autre part, et c'est là un point essentiel sur lequel j'insiste à nouveau, l'objectif de la scolarisation des enfants inadaptés est de permettre à ces enfants de s'insérer efficacement, au terme de leurs études, dans la vie active. On n'a rien fait de vraiment utile si l'on se contente, par exemple, d'apprendre à lire et à compter aux inadaptés mentaux. C'est une étape nécessaire, certes, mais insuffisante. Il faut aller au-delà et prévoir une formation préprofessionnelle adaptée, seule capable d'assurer leur avenir individuel et social. C'est là la question.

Sur ces bases, nous avons prévu la mise en place non d'une carte scolaire proprement dite, car les variations locales interdisent toute systématisation, mais de réseaux d'annexes d'établissements : classes annexes d'école primaire, groupes de classes annexes de collège d'enseignement secondaire ou établissements autonomes, écoles nationales de perfectionnement.

Pour faire entrer aussi rapidement que possible ces intentions dans les faits, deux ordres de mesures ont été prises. En premier lieu, les programmes des différents types d'équipement ont été normalisés et standardisés. Des pourparlers sont en cours avec le ministère des finances afin de fixer pour chaque type un prix plafond qui permette d'engager les opérations dans des conditions convenables.

M. André Tourné. Cette discussion dure depuis trois ans !

M. le ministre de l'éducation nationale. En second lieu, le budget de 1966 lui-même porte la marque de ce premier effort. Dans ce nouveau cadre, le volume des dotations prévues au titre des seules écoles nationales de perfectionnement a été majoré de plus de 50 p. 100 et dix des opérations ont été inscrites à notre programme de travail.

Sur les instituts universitaires de technologie, je désire rassurer M. Séramy. Ils ne seront pas à la charge des collectivités locales, mais à celle de l'État. Leur statut sera bien, dans le principe, celui d'instituts d'université, étant entendu qu'un régime très souple leur assurera une large ouverture sur les réalités extérieures.

M. le président de la commission des affaires culturelles estime qu'avant de terminer leurs études médicales les futurs médecins devraient recevoir un enseignement qui leur permettrait de bien comprendre les responsabilités sociales, économiques et financières du praticien à l'égard de la sécurité sociale, et plus généralement de la collectivité.

Vous savez, monsieur le président de la commission des affaires culturelles, que les programmes de la cinquième année d'études médicales fixés par l'arrêté du 28 septembre 1962 prévoient dès maintenant un enseignement global de quatre-vingts heures portant sur la médecine du travail, l'hygiène et la médecine préventive. Sous la rubrique de la médecine du travail, la sécurité sociale figure parmi les questions à traiter ; mais il apparaît que des aménagements doivent être apportés à cette réglementation.

En effet, vous avez raison, il est de l'intérêt général que les futurs médecins soient informés des conséquences diverses, pas seulement médicales, des prescriptions qu'ils sont amenés à délivrer. Aussi a-t-il été décidé qu'à l'occasion de la redistribution des matières et de la stabilisation des études médicales qui sera réalisée à compter de la rentrée de 1966, cette question ferait l'objet, je vous l'assure, de dispositions particulières.

L'affaire est à l'étude. Différentes solutions sont envisagées et les nouvelles mesures pourraient prendre effet à partir de l'année universitaire prochaine.

Mme Ploux m'a parlé de la situation à Brest et m'a demandé, notamment, ce que je pensais de la transformation du collège scientifique universitaire et du collège littéraire universitaire de Brest en facultés. Le nombre des étudiants en sciences de Brest, qui dépasse largement le millier, me paraît devoir justifier la transformation du C. S. U. en faculté dès l'année universitaire 1966-1967. La question fera l'objet, le moment venu, des contacts interministériels nécessaires. En revanche, la transformation du collège littéraire universitaire en faculté ne pourra être envisagée qu'au cours d'une étape ultérieure.

Quant à la création d'une école de médecine à Brest, j'en ai retenu le principe; des discussions sont en cours à ce sujet à l'échelon du Gouvernement et il est permis d'envisager une solution favorable.

M. Heitz m'a demandé la création, dès que possible, de facultés et d'une université à Amiens. Remarquons d'abord que la création d'une académie — c'est notamment le cas de celle d'Amiens — n'entraîne pas *ipso facto* la naissance d'une université; mais elle justifie le renforcement progressif des établissements d'enseignement supérieur du chef-lieu.

Amiens dispose d'ores et déjà d'une école nationale de médecine et de pharmacie, d'un collège scientifique universitaire fréquenté par mille étudiants, d'un centre d'études juridiques comptant à peu près quatre cents étudiants, et d'un centre d'enseignement littéraire qui vient d'être transformé en collège littéraire universitaire à dater de la présente rentrée. Cette dernière transformation est la marque d'une évolution qui s'effectuera au fur et à mesure de l'accroissement des effectifs d'étudiants, encore faibles, des établissements d'enseignement supérieur d'Amiens.

Pour en terminer avec la réforme, je répondrai à M. Hippolyte Ducos, vice-doyen de l'Assemblée, qui m'a reproché avec beaucoup de chaleur d'avoir sous-estimé l'action de mes prédécesseurs sous la III^e République.

Mesdames, messieurs, je n'ai jamais voulu agir de la sorte. Tous — j'en suis sûr — firent leur métier, comme je fais le mien, avec la conscience de servir une grande cause. Certains ont laissé un nom illustre dans l'histoire de la République et dans l'Histoire tout court et M. Hippolyte Ducos a cité à cet égard des noms prestigieux; mais ils n'ont pas réalisé de réforme.

Pourquoi en eussent-ils réalisé? Ils se sont simplement penchés sur tel ou tel aspect des choses. C'était l'époque où M. Hippolyte Ducos entra en Parlement, celle où Léon Bérard et Edouard Herriot pouvaient ici même discuter gravement, pendant plusieurs heures, à la grande joie de tous les hommes lettrés, de tous les hommes de culture, sur tel ou tel point des programmes classiques des lycées, l'époque où M. Léon Bérard remarquait: « Ceci, on pourrait très bien le dire en latin », et où M. Edouard Herriot répliquait: « Mais dites-le donc en latin ». Et Léon Bérard d'enchaîner: « *Quid igitur censens?* ». Ce à quoi Edouard Herriot répondait: « *Vindicandum in eos qui tradidere rem publicam* ». Mais ce n'était pas une réforme. (*Sourires sur de nombreux bancs.*)

D'ailleurs, encore une fois, pourquoi eussent-ils fait une réforme? La population de la France était stable. Je me rappelle qu'en 1929 — ce n'est hélas! pas hier, lorsque je suis entré à l'école des sciences politiques, à la faculté de droit, un grand économiste — je ne porte pas atteinte à sa mémoire en révélant cela car c'était un magnifique professeur — disait avec tristesse à ses élèves: « Préparez-vous à être les citoyens d'une France de 35 millions d'habitants ». Ce qui prouve que la prospective n'est pas toujours juste.

La science avançait alors très lentement sans provoquer de bouleversements. (*Murmures sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Robert Hostier. Et la découverte de la radioactivité?

M. le ministre de l'éducation nationale. Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas, monsieur le député! Ne faites pas comme si vous ne compreniez pas, ou alors, si vous ne comprenez pas... (*Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Les programmes étaient absolument identiques. Nous avons pour la plupart connu cette période. Et je maintiens que les parents d'un enfant qui fréquentait le lycée, en classe de neuvième ou de huitième, connaissaient d'avance son cheminement

et le programme du concours d'entrée à telle ou telle école d'ingénieurs lequel il se présenterait huit ou neuf ans plus tard. Ceci ne souffre aucune espèce de contradiction de personne, je vous prie de m'en excuser, monsieur le député.

Aujourd'hui, nous assistons à la création d'un monde nouveau. Nous n'avons pas le choix; il faut avancer, j'en suis navré pour M. Hippolyte Ducos.

Je répondrai maintenant à MM. Westphal, Péronnet, Fréville, Séramy qui ont insisté sur l'important problème que posent les charges incombant aux collectivités locales à la suite du développement des établissements du second degré. La multiplication de ces établissements et l'affluence d'une population scolaire sans cesse croissante engendrent des dépenses considérables aussi bien de construction que d'entretien et de fonctionnement de ces écoles. Ces charges pèsent lourdement sur les budgets des collectivités locales certes, mais également sur celui de l'Etat.

Le problème est donc difficile. Il nécessite la mise au point de différentes formules de coopération entre les collectivités locales intéressées et de collaboration entre l'Etat et les collectivités locales. Je retiens à cet égard la suggestion de M. Westphal, qui fera l'objet d'une étude approfondie dans les services de mon département.

M. Fréville, M. Bord, M. Royer, d'autres orateurs encore ont insisté sur l'effort à consentir pour les écoles maternelles. Il est très vrai qu'il faut faire un effort dans ce sens. Il est très vrai que c'est maintenant une grande nécessité sociale qu'impose à l'Etat, aux municipalités, au pays. Mais, à les entendre, on pourrait croire que la situation se dégrade depuis plusieurs années et que les écoles accueillent de moins en moins d'enfants qui n'ont pas encore l'âge de l'obligation scolaire.

Les chiffres prouvent le contraire: à la rentrée de 1958, les effectifs de l'enseignement préscolaire étaient de 1.103.000 élèves; pour la présente rentrée, ils atteignent 1.506.000 élèves; un peu moins de 35 p. 100 de l'ensemble des enfants âgés de deux à cinq ans se trouvaient scolarisés en 1958; le pourcentage passe à 46 p. 100 en 1965.

Bien qu'il paraisse, lui aussi, se poser en termes d'accueil — par le nombre de classes nouvelles créées à chaque rentrée — le problème des collèges d'enseignement technique est profondément différent. En effet, de sa solution dépendent non seulement la satisfaction de besoins individuels mais la réussite de la réforme de l'enseignement dans son ensemble.

La mise en place, non point seulement des C. E. T., mais de ce qu'il convient d'appeler plus généralement le deuxième cycle court, est un des éléments essentiels du dispositif général. Sans cet élément, sans son bon fonctionnement, l'orientation au niveau de la troisième sera un leurre et l'équilibre que nous cherchons à réaliser pour une égale satisfaction des aptitudes de chacun sera compromis sans remède.

Je ne puis donc que m'associer à toutes les préoccupations formulées par les différents orateurs et les assurer que l'accroissement de la capacité d'accueil des C. E. T. est mon souci le plus constant. A cet égard, il est peut-être utile de souligner que notre effort actuel est sans précédent. Au cours des deux années 1965 et 1966, plus de 70.000 places nouvelles — et je ne parle pas des remplacements — auront été créées, soit à peu près le cinquième des effectifs actuels des C. E. T.

Est-ce cependant suffisant, répondront certains? Je le crois car il y a, me semble-t-il, un certain malentendu sur ce problème de la capacité d'accueil du second cycle court.

Certes, le retard est important et les besoins sont considérables. Mais ceux-ci apparaissent d'autant plus massifs que les collèges d'enseignement technique conservent leurs structures traditionnelles avec trois années d'études, alors qu'au fur et à mesure que l'application de la réforme, c'est-à-dire la multiplication des collèges d'enseignement secondaire, permettra à un nombre accru d'enfants, puis à tous les enfants, d'accomplir une scolarité dans le premier cycle jusqu'à quinze ans, le nouveau second cycle court remplacera progressivement les collèges d'enseignement technique actuels et dans le cadre d'une scolarité de deux ans; le nombre des enfants accueillis dans les mêmes établissements sera plus important.

C'est pourquoi, sans négliger assurément les collèges d'enseignement technique, en prévoyant même un nombre important d'opérations nouvelles à ce titre, l'effort majeur consenti dans le budget de 1966 est celui qui est prévu au titre du premier cycle: 500 millions de francs de crédits contre 200 millions en 1964. Et nous devons certainement aller plus loin encore.

Je ne méconnais donc nullement l'importance des propos tenus par plusieurs orateurs mais je leur demande de ne pas considérer le problème des collèges d'enseignement technique en soi et comme un élément isolé. Il convient de le replacer dans l'ensemble de la réforme et de considérer que le bon fonctionnement du second cycle court, dont les structures — je l'ai dit hier — seront prochainement définies, procède d'une mise en place rapide des établissements du premier cycle.

Pour en terminer, ou presque, avec cette première partie de mes réponses, j'aborde maintenant les questions concernant les moyens de fonctionnement. Plusieurs orateurs, MM. Degraeve, Sanson et Valenet notamment, se sont préoccupés de la situation des directeurs de collège d'enseignement technique tant au point de vue matériel qu'à celui des débouchés de leur carrière.

Le Gouvernement attache beaucoup trop d'importance au développement et au bon fonctionnement des collèges d'enseignement technique pour ne pas avoir été attentif au sort des directeurs de ces établissements.

Sur le premier point, le projet de budget prévoit une importante augmentation de l'indemnité de charges administratives de ces fonctionnaires, puisqu'elle sera relevée d'au moins 35 p. 100.

Sur le deuxième point, des projets de décret qui seront prochainement publiés, permettront sous certaines conditions aux directeurs des collèges d'enseignement technique d'accéder aux fonctions de censeur de lycée technique et de principal de collège d'enseignement secondaire.

J'aborde maintenant le problème sur lequel sont intervenus MM. Poirier et Davoust, concernant l'information et le B. U. S.

Je rappelle que la subvention de l'Etat au bureau universitaire de statistique et de documentation scolaire et professionnelle — on fait bien d'abrégé en B. U. S. — s'élèvera, en 1966, à 7.031.547 francs contre 7.133.697 francs en 1965, soit une réduction de 102.150 francs, c'est-à-dire de 1,40 p. 100. Cette mesure doit être replacée dans son contexte.

Il a été demandé à tous les départements ministériels de procéder à diverses économies, en particulier sur les services de documentation où certaines dépenses sont parfois effectuées indûment. Pour sa part, le ministre de l'éducation nationale a été amené à adopter des économies sur ce genre de dépenses s'élevant au total à 1.700.000 francs. Ces réductions ont bien entendu été réparties de façon à préserver les secteurs essentiels parmi lesquels figure le B. U. S., en raison de ses activités. Le prélèvement a donc été limité au plus juste et n'emporte en particulier aucune suppression d'emploi.

MM. Rousselot et Valenet ont évoqué le problème — qui se pose lors de chaque rentrée scolaire — du regroupement des écoles à faible effectif. Avec l'éloquence du cœur, ils ont exprimé leur angoisse devant l'avenir de nos campagnes et j'ai été très attentif à leurs propos.

Cette opération est entreprise dans l'intérêt même des élèves. Elle met en jeu l'implantation des écoles et doit être traitée, ainsi que l'a rappelé une circulaire récente, dans le cadre de la révision de la carte scolaire primaire après consultation réglementaire des conseils municipaux intéressés, du comité technique paritaire départemental et du conseil départemental de l'enseignement primaire. La circulaire précitée rappelle en outre que les regroupements ne seront entrepris que lorsque tous les problèmes de transport, d'accueil dans les classes et d'hébergement dans les cantines auront trouvé une solution pratique.

La circulaire de 1964 précisait à ce sujet les mesures prioritaires décidées en faveur des transports d'élèves et des cantines. Priorité sera en effet accordée au transport des élèves aussi bien pour la création des circuits que pour les subventions de l'Etat qui pourront dépasser le plafond habituel.

Je viens de parler de transports scolaires. Je conviens avec M. Barniaudy que le problème de l'organisation des transports des élèves se pose avec acuité en raison même de l'importance des crédits consacrés au ramassage scolaire. Dans ces conditions, j'ai été amené à décider de généraliser la déconcentration au profit des préfets des procédures administratives en matière de ramassage. Cela devrait permettre une organisation beaucoup plus rapide et efficace, voire, comme le suggère M. Barniaudy, une expérience d'organisation rationnelle pour l'ensemble d'un département.

Je terminerai en traitant des bourses. De nombreux députés, notamment MM. Bertrand Denis, Duraffour, Couderc, Hippolyte Ducos, Catry, sont intervenus à ce sujet et plus particulièrement sur les conditions dans lesquelles sont attribuées les bourses aux enfants d'agriculteurs.

Ainsi que je l'ai indiqué hier, plusieurs ordres de mesures sont actuellement mis en œuvre. Un projet de décret prévoit l'unification des conditions d'octroi des bourses, quel que soit le ministère — l'éducation nationale ou l'agriculture — qui les attribue.

Dans le même temps seront déterminées les bases de calcul pour l'appréciation des revenus de la famille, essentiellement à partir du revenu forfaitaire à l'hectare des exploitations agricoles.

A l'occasion de la mise en place de la procédure coordonnée d'attribution indiquée ci-dessus, je me propose de faire étudier les améliorations qui pourraient être apportées en vue d'assurer notamment une meilleure information des familles.

Avant de descendre de la tribune, je voudrais répondre à certains députés qui m'ont assuré que la politique scolaire du Gouvernement aboutissait à une discrimination et était anti-sociale. Je leur assure, ayant passé plusieurs années de ma vie à l'étranger comme représentant de la France, que notre pays est un de ceux qui ouvrent le plus leur enseignement aux fils d'ouvriers et de ruraux, de même que le peuple français est un de ceux qui dispensent le plus cet enseignement aux pays situés à l'extérieur de nos frontières qui ont besoin de notre aide.

Il est tout à fait évident que les résultats actuels ne nous suffisent pas, que si les individus ne sont pas égaux, les êtres humains le sont et que c'est dans toutes les classes sociales qu'on doit permettre à ceux qui en sont capables de gravir les plus hauts degrés de la difficile échelle du savoir.

Je ne doute pas que notre politique en matière d'éducation nationale aille dans ce sens.

Mme Ploux citait hier à cette tribune une statistique frappante extraite d'un article soviétique et selon laquelle sur 100 élèves issus de familles paysannes en U. R. S. S., 10 continuaient leurs études dans l'enseignement supérieur et 90 commençaient à travailler, alors que c'était le contraire dans les villes.

Je suis bien sûr que dans les villes russes, là aussi, la statistique montrerait l'avantage donné aux enfants de la nouvelle bourgeoisie russe par rapport aux enfants d'ouvriers. (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

Cela est de tous les temps et de tous les mondes.

M. Fernand Dupuy. Vous tombez très mal !

M. André Fanton. Ce n'est pas la nouvelle bourgeoisie, c'est la nouvelle aristocratie !

M. Fernand Dupuy. Quel est le pourcentage des enfants de paysans français qui entrent dans l'enseignement supérieur ?

M. le président. Je vous en prie, messieurs, écoutez M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je ne vois d'ailleurs pas, monsieur Dupuy, ce qui peut vous gêner dans mes paroles.

M. Fernand Dupuy. Elles ont tout simplement manqué leur but !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je ne le crois pas. Monsieur Dupuy, il y a quelques mois, alors qu'à propos de l'enseignement technique je faisais allusion, au passage, à l'enseignement technique en Union soviétique, vous m'aviez alors répondu également par des ricanements. La lecture de *L'Humanité*, que vous pratiquez sans doute, vous a donné une réponse il y a quinze jours ! (*Applaudissements et rires sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Fernand Dupuy. Je prendrai volontiers rendez-vous avec vous pour débattre dans cette enceinte des mérites comparés de l'enseignement soviétique et de l'enseignement français.

M. Léon Feix. Les cosmonautes russes sont des fils d'ouvriers et de paysans !

M. le président. Monsieur le ministre, vous avez la parole et vous seul !

M. le ministre de l'éducation nationale. Telle est, mes chers collègues, la première partie des réponses que je désirais apporter à l'Assemblée. Qu'elle me pardonne de les scinder ainsi, mais elle aura droit, en fin de soirée, à la même part de réponses. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Mesdames, messieurs, après le discours d'hier de M. le ministre de l'éducation nationale, après les réponses très précises qu'il vient de donner à un certain nombre des intervenants et avant celles non moins précises, j'en suis convaincu, qu'il donnera ce soir, il peut paraître tout à fait inutile que je prenne la parole.

Je ne viens certes pas lui prêter main-forte dans ce débat ; j'interviens parce que probablement une sorte d'incapacité personnelle m'empêche de laisser passer un débat sur l'éducation nationale sans y prendre part, mais je vous promets d'être extrêmement bref et de ne pas lasser votre attention.

M. Christian Fouchet a, hier, évoqué un certain nombre de chiffres et de statistiques. Ces évènements et ces statistiques dans l'ensemble n'ont pas été contestés, tout au plus a-t-on souligné leur insuffisance par rapport aux besoins.

En gros, et surtout si l'on joint aux crédits proprement dits de l'éducation nationale ceux qui s'attachent aux affaires culturelles, et ceux qu'on trouve pour l'enseignement dans divers autres ministères, notamment celui de l'agriculture, on peut affirmer que, par rapport à ce qui se passait il y a sept ans, l'effort budgétaire de la nation représente à l'heure actuelle plus du double en volume et près du double en proportion. Cela constitue indiscutablement un effort considérable mais, beaucoup l'ont dit, les besoins sont immenses et nous ne le méconnaissons pas. Si l'on considère, en effet, ces besoins, il semble qu'il y ait encore des insuffisances.

Toutefois, je voudrais répondre à ceux qui disent, ici ou ailleurs, que les crédits de l'éducation nationale sont en stagnation. Il s'agit, bien entendu, d'une inexactitude puisque le budget de 1966 est non seulement plus important que celui de 1965, en valeur absolue, mais également plus important proportionnellement à la masse budgétaire.

De toute manière, puisque, en sept ans, l'effort budgétaire a doublé, même la stagnation signifierait que le doublement continue et cela représenterait déjà beaucoup.

Les besoins sont-ils satisfaits pour autant? J'accorde que tous ne le sont pas, car il était nécessaire de faire des choix. Nous aurons l'occasion d'en parler d'une façon plus longue et plus détaillée à l'occasion du V^e plan qui, d'un bout à l'autre, est un choix entre des nécessités, entre des besoins et, à l'occasion, entre des inconvénients.

Ces choix nous sont imposés, non seulement par nos capacités financières, sous peine de déborder nos possibilités et l'effort que les Français peuvent consentir, mais également par la difficulté même de la tâche.

Je voudrais que l'on comprenne bien qu'il n'est pas tout à fait simple de faire évoluer à une cadence pareille une masse de près de 10 millions d'enfants admis dans les écoles, depuis l'école maternelle jusqu'à la faculté — et je ne parle que de l'enseignement public — avec une masse d'enseignants qui représentera, en 1966, 582.000 fonctionnaires.

Il y a là une tâche difficile et il est fatal, quel que soit l'effort qui peut être fait aussi bien par le Gouvernement et le ministère de l'éducation nationale que par l'administration centrale, par les responsables à tous les échelons et par les enseignants, que des choses aillent plus ou moins bien, plus ou moins lentement et que certaines demandent un rattrapage.

C'est ainsi — et je vais vous citer un exemple très précis — que l'an dernier, au moment où j'arbitrais les crédits de la recherche scientifique, les services me demandèrent des créations de postes de chercheurs très nombreuses.

Je suis, plus que personne, partisan de la recherche scientifique et de la multiplication des chercheurs, mais je suis également obligé de me soucier des nécessités de l'enseignement. Il ne faudrait point que nos facultés aboutissent à ne créer que des chercheurs et que notre enseignement secondaire, par ailleurs, se vide d'enseignants, car, s'il n'y avait plus d'enseignants, il n'y aurait bientôt plus de chercheurs.

Or, devant ces demandes et désireux d'avoir le fin mot de l'affaire, je déclarai aux fonctionnaires de la recherche scientifique que nous allions supprimer toute création nouvelle et maintenir pratiquement les postes de chercheurs au niveau qu'ils atteignaient dans le budget précédent.

Cela, je dois le dire, créa dans les rangs de la recherche scientifique un véritable affolement et l'on me dit: « C'est très simple, nous avons eu l'an dernier et l'année précédente de tels crédits en matière d'équipement, nous avons tant de laboratoires qui viennent d'être terminés que, si vous ne nous donnez pas de très nombreux postes de chercheurs, nous serons obligés de laisser les laboratoires vides et inoccupés ». Et, bien entendu, je cédai à cet argument.

Mais cela vous montre aussi qu'il est nécessaire d'adapter l'effort en le faisant porter d'abord sur les investissements et sur l'équipement et, ensuite, sur le personnel car il faut que cet équipement soit servi. Et puis l'on recommence.

De la même manière, il faut faire des choix entre différentes sortes d'enseignement. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle nous portons notre effort davantage sur l'enseignement technique, ou encore à l'intérieur d'un même enseignement. C'est ce qui se passe, par exemple, dans l'enseignement supérieur où les efforts considérables qui ont été faits durant ces années dernières pour la création de maîtres nous amènent à l'heure actuelle à donner plutôt la priorité aux crédits d'équipement et nous permettent d'ailleurs d'envisager un moment où nous ralentirons légèrement l'effort en matière d'enseignement supérieur pour le reporter probablement sur l'ensei-

gnement technique, les instituts de technologie ou l'enseignement secondaire.

De toute manière, il ne suffit pas de donner des crédits, de construire des écoles, des lycées, des facultés. Il ne suffit pas même de créer des postes de professeurs, il faut encore donner à tout cet ensemble un but et c'est le problème qui a été évoqué, notamment à propos de la réforme. C'est un problème infiniment vaste, celui de savoir ce qui doit se passer à l'intérieur de cette université, et d'abord à qui elle doit s'adresser, et quel enseignement elle doit distribuer.

Notre but — M. le ministre de l'éducation nationale vous l'a dit — est d'arriver à un enseignement extrêmement diversifié. Nous estimons à l'heure actuelle que la diversification est une nécessité absolue de façon à fournir un enseignement qui réponde à toutes les vocations, qui prépare à toutes les carrières, qui satisfasse tous les besoins du pays. Pour arriver à cette diversification et à cette adaptation aux besoins, il importe qu'il y ait une orientation, mais nous entendons que cette orientation reste souple et libérale. Pourquoi?

Tout d'abord, parce que, par nature, nous sommes hostiles aux contraintes, mais ensuite parce que, de toute manière et même s'il n'y a pas de raison de principe, l'ampleur de la tâche interdit, selon nous, une planification trop rigide.

Comment imaginer, je le répète, qu'un ensemble de six cent mille maîtres et de quelque dix à onze millions d'enfants scolarisés ou d'étudiants puisse être dirigé, orienté et réparti par la voie autoritaire et selon une classification établie de Paris, par une administration centrale?

Je suis convaincu, pour ma part, que les risques d'erreur, d'injustice, de gaspillage humain seraient infiniment plus grands dans un régime rigide qu'ils ne le sont par le simple jeu des vocations, des influences familiales, des capacités révélées, dès lors bien entendu que tout cet ensemble est complété par une orientation souple confiée à ceux qui sont le plus capables de l'assumer, parce que ce sont eux qui connaissent le mieux les enfants, c'est-à-dire aux maîtres et aux chefs d'établissements.

Cette orientation souple crée, par conséquent, une véritable responsabilité — peut-être leur responsabilité essentielle actuellement — pour tous les enseignants. C'est sur eux que nous comptons et que compte le ministre de l'éducation nationale pour nous permettre de garder cette liberté, cette souplesse, cette facilité, qui jusqu'à présent ont caractérisé l'Université et la progression des enfants à l'intérieur de celle-ci.

Il faut ensuite que cet enseignement soit démocratisé, c'est-à-dire qu'il soit à la portée de tous. Pour cela — je l'ai dit bien des fois et j'y insiste — il ne suffit pas qu'il soit gratuit, qu'il s'accompagne de bourses, que nous entreprenions par exemple d'étendre la gratuité des fournitures scolaires. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Il faut encore que tous les enseignements soient mis à la portée de tous les enfants dans le même établissement, le plus près possible du domicile familial. Cela est capital, en particulier pour le milieu rural.

C'est pourquoi l'une des caractéristiques essentielles de la réforme, comme M. le ministre de l'éducation nationale vous le disait hier, ce sont les collèges d'enseignement secondaire.

Il faut en outre que cet enseignement soit adapté à la vie moderne. Je suis certes respectueux, comme chacun, comme M. Duces en particulier, de la tradition universitaire et de la tradition de nos lettres classiques.

Il n'en est pas moins vrai que notre enseignement doit aujourd'hui s'ouvrir sur le monde moderne, doit s'aérer.

C'est ce que nous faisons — nous le disions l'an dernier — à propos de l'enseignement secondaire en donnant plus d'importance à l'étude des sciences, de la géographie, des langues vivantes.

C'est ce que nous faisons en créant ces instituts universitaires de technologie qui doivent ouvrir la voie des carrières de cadres et de techniciens, carrières très nombreuses et pour lesquelles la France souffre d'une pénurie exceptionnelle parmi les pays développés.

Ces instituts de technologie seront au niveau de l'université, ainsi qu'on vous l'a précisé hier; ils ne seront pas dans le cadre d'une faculté, à la fois parce qu'ils doivent, par leur vocation, déborder le cadre d'une seule faculté, et parce qu'ils ne peuvent se tenir simplement à l'intérieur de la faculté mais doivent, au contraire, rechercher un contact étroit avec le monde extérieur, en particulier avec le monde économique et social. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Mesdames, messieurs, ce programme implique à coup sûr un effort considérable, en tout cas un effort qui n'avait jamais été entrepris. Il n'est pas seulement d'ordre financier, il consiste aussi à tenir tête, à s'opposer à beaucoup d'habitudes et à en secouer beaucoup d'autres.

Samedi dernier, M. le ministre de l'éducation nationale me faisait visiter les nouveaux bâtiments universitaires de la région

parisienne construits dix-huit mois après que le Gouvernement en eût pris la décision. Au cours de cette visite, nous nous attardions dans un nouvel amphithéâtre de la Halle aux cuirs où le professeur n'est plus l'homme qui parle de sa chaire, mais une sorte de magicien qui dispose sur son pupitre d'un véritable clavier de boutons grâce auxquels il peut déplacer le tableau. Le rétrécir, le faire monter ou descendre, le remplacer par un écran de cinéma. Il peut indifféremment provoquer le passage à la télévision et une vingtaine de postes montrent aux étudiants de l'amphithéâtre telle expérience qui se déroule dans un laboratoire voisin ou font entendre un cours prononcé dans une autre salle à l'intention de plusieurs amphithéâtres.

Un des professeurs de la Sorbonne qui était présent et qui fut jadis un des maîtres regardait ces nouvelles installations d'un air rêveur. Je lui dis : « Hein ! nous l'avons secouée l'Université ! » Il me répondit : « Vous êtes son enfant terrible ! »

Je me vante d'être l'enfant terrible de l'Université. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.*) Je me vante précisément de la forcer, avec tout le respect et toute l'affection que j'ai pour elle héréditairement, mais aussi, s'il le faut en la contraignant, de la guider sur les voies de l'avenir. (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Fernand Dupuy. Ce manque de modestie est insupportable ! (*Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. Ce qui est insupportable, ce sont vos exclamations.

Écoutez M. le Premier ministre.

M. Henri Dovillard. C'est ce qu'ils appellent l'esprit de tolérance !

M. Fernand Dupuy. Avant moi le néant !

M. le Premier ministre. S'il s'agissait de vous, assurément ! (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Ce faisant, nous ne consentons pas simplement un effort financier, je le répète, nous sommes obligés de dominer la tradition et le respect de la tradition, de dominer la timidité, éventuellement la routine et éventuellement les privilèges.

Et si nous faisons tout cela — ce qui n'est pas toujours de tout repos pour M. le ministre de l'éducation nationale notamment — c'est parce que nous avons conscience de rendre à la France un immense service.

D'abord, parce que nous cherchons à donner à sa jeunesse la possibilité de s'épanouir pleinement et de trouver les carrières dont elle a besoin. Nous avons en outre l'impression que nous faisons ce qu'il faut pour maintenir la France au premier rang des nations de haute culture, pour la faire considérer non pas comme une nation-musée, mais comme une nation placée dans le courant de la culture moderne, ce qui est d'ailleurs la meilleure façon de se conformer à la véritable tradition française qui, au moins depuis Descartes, consiste à remettre toujours en cause les vérités acquises et à s'interroger toujours et à nouveau sur le bien-fondé de ce que l'on admettait jusqu'alors.

Et nous avons également conscience de rendre à la France un immense service parce que nous cherchons à lui éviter ce qui est, à mes yeux en tout cas, l'un des périls les plus graves du monde actuel, le décalage entre le progrès matériel dans les conditions de vie et le développement intellectuel et culturel. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à Mme Vaillant-Couturier

Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier. Monsieur le ministre, je voudrais simplement souligner par quelques exemples concrets les effets de l'insuffisance des crédits de votre budget.

Le problème des retardés scolaires a pris une proportion si inquiétante qu'on a dû créer des classes de perfectionnement. Mais au Kremlin-Bicêtre, par exemple, ces classes ont été pourvues de suppléants, faute de titulaires. Or, les suppléants doivent accomplir une tâche qui est souvent au-dessus de leurs forces : une classe de perfectionnement de l'école Charles Péguy a déjà changé deux fois de maître depuis la rentrée des classes.

Je pourrais citer de nombreux exemples de ce genre.

Pense-t-on ainsi remédier aux retards scolaires ?

La région Nord-Ouest du Val-de-Marne est particulièrement pauvre en lycées. La ville d'Arcueil avait reçu l'approbation de vos services pour la construction d'un lycée sur un terrain approprié. Mais, sans avoir consulté la municipalité, on réserve maintenant ce terrain à une maison des examens.

Ne serait-il pas possible de revenir sur cette décision, l'éloignement du domicile étant une source de grande fatigue pour les enfants, comme vient de le dire M. le Premier ministre ?

Au collège technique de Cachan, 448 élèves se sont présentés pour 150 places. Or, 322 d'entre eux ont été refusés, alors qu'ils avaient pourtant obtenu la moyenne.

Un collège technique va s'ouvrir à Bagneux, mais ce n'est pas comme on pouvait l'espérer, pour que deux fois plus d'élèves puissent bénéficier de l'enseignement technique. On transfère simplement le collège de Cachan à Bagneux pour permettre, paraît-il, la construction d'un institut technologique.

Or, il est indispensable de conserver le collège technique existant et cela n'empêcherait pas de construire un institut à proximité puisqu'il y a suffisamment de terrain.

Le centre d'enseignement technique de Cachan n'a toujours pas de piscine. Le maire de Cachan a reçu l'agrément du dossier technique pour la construction d'une piscine, mais il n'a encore rien reçu pour le financement du projet.

Ne serait-il pas possible d'accorder le plus rapidement possible une subvention pour cette piscine dont bénéficieraient plus de 10.000 enfants et adolescents ?

Je voudrais vous rappeler maintenant l'une des revendications essentielles des élèves de l'école normale supérieure d'enseignement technique : avoir la possibilité de préparer l'agrégation dans les mêmes conditions que les élèves des autres écoles normales supérieures.

Le C. A. P. E. T. étant obligatoire alors que le C. A. P. E. S. ne l'est pas, la situation actuelle est injuste, d'autant plus que le recrutement de l'E. N. S. E. T. est généralement le plus populaire de toutes les écoles normales supérieures.

Ma dernière question concerne les résidences universitaires. Le nombre des chambres y reste très insuffisant pour répondre aux besoins et les conditions de vie des étudiants se sont aggravées du fait de l'augmentation des loyers.

Depuis le mois de juin 1964, à la résidence d'Antony, les loyers ont augmenté de 50 p. 100, alors que les bourses, déjà très insuffisantes, n'ont été augmentées que de 15 p. 100.

Il serait donc indispensable d'augmenter la subvention de fonctionnement de la résidence et de revenir sur cette augmentation des loyers. Les récents incidents qui se sont produits à Antony sont pour une grande part dus aux difficultés matérielles que connaissent les étudiants. Je tiens d'ailleurs à protester contre les sanctions prises à l'égard de sept d'entre eux et dont la gravité est sans commune mesure avec les faits qui leur sont reprochés.

Derrière les chiffres, monsieur le ministre, il faut voir les faits et ceux-ci montrent que votre budget ne permet pas de donner aux enfants et aux jeunes gens de notre pays l'instruction de qualité à laquelle ils devraient tous avoir droit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Buot.

M. Henri Buot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est vraisemblable, pour ne pas dire certain, qu'à ce point de la discussion chaque orateur s'exposera à des redites. Je vous prie donc de m'excuser si je suis dans ce cas.

J'évoquerai simplement plusieurs problèmes concrets qui me paraissent appeler de votre part, monsieur le ministre, des réponses précises.

La Basse-Normandie connaît un taux de scolarisation inférieur à la moyenne nationale. Il faudra bien que tout soit mis en œuvre, dans le cadre du V^e plan, pour remédier à cette situation le plus tôt possible.

La dispersion géographique en milieu rural impose un effort tout particulier au niveau du chef-lieu de canton. C'est d'ailleurs l'un des éléments essentiels de la parité voulue et réclamée par les populations rurales et le meilleur moyen d'assurer une véritable démocratisation de l'enseignement, conformément à la politique particulièrement heureuse décidée et entreprise par le Gouvernement.

Or, si globalement les crédits sont en hausse continue de l'année en année, si la proportion du budget de l'éducation nationale par rapport au budget total de la nation vient d'atteindre un pourcentage jamais égalé, il n'en reste pas moins que le nombre de collèges d'enseignement secondaire construits en 1966 dans mon département — excusez-moi d'y faire référence, mais je ne suis probablement pas le seul à agir ainsi — sera particulièrement faible, puisque la construction d'un seul collège seulement est décidée.

La création d'un autre collège était prévue dans un centre pilote d'aménagement rural, mais elle a été retirée par votre ministère du programme régional, parce qu'il s'agissait, paraît-il, de la transformation d'un collège d'enseignement général, entraînant de ce fait un financement non homogène se référant à deux chapitres budgétaires, fournissant évidemment contraire à une stricte orthodoxie financière.

Pour aller plus vite — ce qui est maintenant regrettable — la réalisation du projet a été commencée partie sur des crédits

primaires, partie sur un crédit mis à la disposition de la caisse départementale scolaire, le reste du financement, soit 362.600 francs, étant assuré par le syndicat mixte d'aménagement rural.

Pour assurer la transformation du collège d'enseignement général ainsi construit, il fallait y adjoindre un internat pour 58 élèves — internat nécessaire dans ce pays d'habitat dispersé et de surcroît médiocre — des salles de classes d'enseignement spécialisé, des bâtiments administratifs, des logements pour le personnel de direction, le coût de ces différentes constructions représentant environ 2.800.000 francs.

Monsieur le ministre, quelles mesures allez-vous envisager en vue d'obtenir la modification d'une telle politique, alors qu'un certain nombre de C. E. S., dans mon département comme dans les autres, doivent être installés à partir de locaux primaires ainsi transformés et que les crédits d'allocation scolaire ne pourront, à eux seuls, faire face aux besoins ?

De plus, l'implantation fort heureuse des C. E. G. en milieu rural, dans des chefs-lieux de canton de peu d'importance — comptant souvent moins de 1.000 habitants — entraîne des difficultés, non seulement pour les dépenses d'investissement, mais peut-être plus encore pour les dépenses de fonctionnement, chauffage, éclairage, entretien, et notamment pour les indemnités représentatives de logement, la somme susceptible d'être mise à la disposition des communes intéressées par la caisse départementale gérant les fonds de l'allocation scolaire ne représentant qu'une très faible partie de ces frais.

En attendant qu'une mesure d'ensemble soit prise, les communes désireuses de construire des logements pour le personnel enseignant ne pourraient-elles obtenir des primes convertibles et non pas seulement des primes non convertibles, afin d'accéder aux prêts du Crédit foncier ?

J'évoquerai maintenant certains problèmes fort préoccupants en ce qui concerne l'enseignement primaire.

Presque tous les départements français se trouvent maintenant devant une situation nouvelle : les maîtres surabondent dans l'enseignement primaire. Des départements encore déficitaires en 1962 sont devenus largement excédentaires, au point que des normaliens et normaliennes ne peuvent être nommés délégués stagiaires en vue de leur titularisation trois mois plus tard. A quoi cela tient-il ? Au fait que le nombre des postes budgétaires créés est insuffisant.

Or, les besoins sont évidents. La moyenne des classes primaires a été fixée à trente-cinq élèves. Elle était jusqu'en 1954 de quarante. Il y a donc eu une amélioration. Mais nous sommes loin du nombre retenu par la commission Laurent, vingt-cinq élèves par classe.

La moyenne des classes maternelles est toujours de cinquante élèves par classe. On dit que les absents sont nombreux. Ce n'est pas toujours exact. Tout dépend de la saison et surtout de l'âge des enfants. Entre quatre et six ans, la fréquentation est régulière. Les familles ont compris que l'école maternelle préparait les enfants à recevoir, dans les meilleures conditions, l'enseignement primaire proprement dit, en les éveillant, en les habituant à observer et à s'exprimer, en éduquant leurs gestes. Avec 50 élèves par classe, les maîtresses ne peuvent pas résister. Il faudrait au moins ramener le nombre d'élèves à 35.

Les classes pour enfants inadaptés sont en nombre insuffisant. Cette année, dans mon département, les créations ont été inférieures à celles des années précédentes : trois classes au lieu de huit ou dix. N'oublions pas que de ces classes dépend, comme vous le savez tout à l'heure, l'insertion sociale de tous ces enfants, la majorité d'entre eux étant éduicable, c'est-à-dire récupérable.

Dans l'enseignement du second degré, la pénurie de maîtres qualifiés est toujours sérieuse. Il faut attendre que le recrutement se fasse dans les classes nombreuses de l'après-guerre pour qu'une amélioration réelle se manifeste. Mais il existe deux catégories de personnels plus modestes qui ne manquent pas de candidats, mais dont les effectifs demeurent, depuis plusieurs années, dangereusement stables. Il s'agit du personnel de surveillance et des agents de service. Les élèves, internes et externes, sont plus nombreux, le nombre des établissements s'accroît, mais les créations de postes sont insuffisantes. La surveillance est ainsi mal assurée et cette carence risque de provoquer quelques incidents ou même quelques accidents graves dans lesquels la responsabilité de l'Etat serait engagée. Tous les chefs d'établissements, tous les inspecteurs d'académie et tous les recteurs se plaignent de cet état de choses.

Pour l'enseignement technique, le plus grave problème réside toujours dans les difficultés d'accueil, surtout dans les collèges. Les constructions en cours apporteront sans doute des améliorations, mais elles ne permettront cependant pas l'admission de tous les candidats valables dont le retard est grand dans ce domaine.

Or si l'on veut que la réforme soit appliquée en 1970, il faudra accueillir, dans les collèges du second cycle, 40 p. 100 des élèves ayant terminé les études du premier cycle, au sortir de la troisième. Ces collèges de second cycle restent encore, pour la plupart, à construire : ils représentent un effort d'investissement considérable, je le reconnais bien volontiers.

En revanche, l'équipement sportif scolaire s'améliore nettement. Généralement, les aménagements — gymnases et terrains de sports — accompagnent ou suivent immédiatement les constructions. Leur utilisation rationnelle et leur plein emploi ne dépendent donc que de la création de postes d'éducateurs sportifs — maîtres d'éducation physique et sportive ou professeurs — partageant leur enseignement entre l'école et le secteur post-scolaire ou le secteur civil.

Il est fort regrettable de posséder des classes équipées et des maîtres et de ne pas toujours avoir, en regard, des postes budgétaires en nombre suffisant. Je vous ai d'ailleurs personnellement, monsieur le ministre, déjà alerté sur ce point.

J'aborde enfin rapidement le problème du financement des constructions scolaires. Il apparaît, en effet, chiffres à l'appui, que les logements n'étant plus subventionnés, la subvention forfaitaire est d'un montant inférieur à celui de la subvention ancienne formule, chaque fois que le groupe scolaire comprend des logements pour les maîtres et est d'un montant supérieur ou légèrement supérieur quand le groupe scolaire n'en comporte pas.

Mais les municipalités doivent tout de même loger les directeurs d'école ou leurs directeurs adjoints.

Je pourrais citer quelques exemples chiffrés. Je vous affirme, monsieur le ministre, que ces difficultés sont durement ressenties par les municipalités. Il est urgent d'y remédier si vous voulez arriver un jour à la solution logique et idéale, la prise en charge par l'Etat de toutes les dépenses de l'enseignement public.

Voilà, monsieur le ministre, les questions sur lesquelles j'aimerais obtenir des réponses, comme sans doute tous les membres de cette Assemblée. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Van Haecke. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Louis Van Haecke. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, en intervenant dans ce débat budgétaire au nom de mes amis du groupe des indépendants, je pense traduire une pensée unanime en vous disant combien nous avons apprécié ce qui a été réalisé pour la dernière rentrée scolaire par vous-même, par vos services et par les maîtres de tous les ordres d'enseignement.

Malgré quelques déficiences dues aux difficultés accumulées dans le passé et à l'accroissement toujours accentué de la population scolaire, les problèmes ont été en grande partie résolus cette année — nous en sommes bien conscients — et il n'y a point eu le malaise qui s'était révélé les années précédentes.

Il nous semble donc que vous avez fait face aux problèmes d'actualité et d'urgence.

La présentation que vous faites aujourd'hui de votre budget nous permet de nous poser la question de savoir si, dans les prévisions, il est suffisamment tenu compte des nécessités de la continuité et de la croissance. C'est pourquoi, en regard de votre budget, nous considérons les perspectives du V^e plan.

C'est donc sous l'angle de l'actualité et de la prospective à la fois que notre examen se fera.

Nous sommes, en effet, moins frappés par les chiffres budgétaires que par ceux des réalités humaines, et moins par ce qui fut fait depuis quelques années que par ce qui reste à faire et ce qui doit être fait.

Certes, nous connaissons la différence entre le souhaitable et le possible. Mais la gravité de la situation de l'éducation nationale résulte du fait que le possible se trouve ici en balance avec l'indispensable et que la distorsion est importante.

Il importe de voir ce qui est fait, cela permet de mesurer l'effort accompli ; mais il importe également de ne point perdre de vue ce qui reste à faire, et nous savons que c'est tout à votre honneur d'en avoir le souci.

Vous nous avez fait part de vos satisfactions et de la quantité croissante des moyens mis à votre disposition, mais nous connaissons vos préoccupations, et vous nous excuserez de vous les rappeler. Elles résultent de la marge existant entre les chiffres inscrits au budget et ceux qui traduisent des réalités acquises ou inéluctablement prochaines.

En effet, les prévisions du V^e plan sont basées sur des données réelles, les perspectives de la démographie avec son ampleur et ses transferts, les projets d'implantation selon les nécessités de la géographie et de l'économie.

Proportionner les efforts aux besoins, selon les moyens, tel est votre but. Nous comprenons fort bien la nécessité de répartir dans le temps ce qu'on ne peut faire d'un coup. Il faut se rappeler à ce sujet qu'aucune priorité ne donne à un problème le caractère de l'unicité. La totalité du réel nous contraint et il faut savoir constater que les choses existent ensemble, comme disait Claudel, et que tous les problèmes se posent en même temps.

Certes, comme le remarquait judicieusement M. Bertrand Denis, il nous est agréable de constater que le budget de l'éducation nationale tend peu à peu à rejoindre celui de la défense nationale, mais nous savons que les deux problèmes se posent inséparablement en même temps.

Dans votre discours introductif à ce débat, comme dans une récente causerie radiotélévisée, vous avez bien voulu, monsieur le ministre, marquer que les deux principes essentiels de la récente réforme de l'enseignement, ceux qui, par conséquent, servent de guide à votre action présente et à votre préparation de l'avenir, étaient la démocratisation et l'orientation, c'est-à-dire l'adaptation aux exigences de la culture moderne.

La démocratisation, c'est le principe de l'égalité des chances au départ pour tous les jeunes Français. Mais, compte tenu des inégalités de capacités naturelles, vous souligniez aussitôt l'importance de l'orientation qui aménage une destinée — selon la liberté de chacun, bien entendu — dans la diversification non irréversible des options, avec les conseils et l'aide de la collectivité organisée.

Avec ces ressorts, la perspective pour l'éducation nationale consiste certainement à mener à bien, depuis le plus jeune âge jusqu'à celui des responsabilités personnelles, la formation des petits d'hommes afin qu'ils deviennent des êtres autonomes et complets.

Mais aussitôt devons-nous constater qu'à un plus grand nombre de diplômés ne correspond pas, pour l'instant, un plus grand nombre d'emplois et qu'à l'absence de diplôme correspond, hélas ! la quasi-impossibilité de trouver un emploi valable.

Il serait souhaitable que l'économie et son expansion se révèlent en accord avec la formation culturelle et professionnelle donnée aux jeunes Français. Les issues, malheureusement, coexistent encore avec des impasses.

Loin de nous la pensée que vous ne préparez les jeunes qu'à un métier. Nous savons que vous entendez les rendre aptes à la totalité de leur vie d'hommes. Nous croyons aussi que les responsables de la vie économique, les diverses professions, les syndicats patronaux et ouvriers doivent collaborer pour prévoir l'emploi de cette masse croissante de travailleurs. Mais, bien entendu, vous, éducation nationale, débordez l'utilité professionnelle de toute l'ampleur de la finalité proprement humaine.

Examinant votre budget selon ces grandes lignes, nous sommes conduits à formuler quelques remarques.

En ce qui concerne l'enseignement du premier cycle, en dépit de quelques vacances de postes, de quelques classes trop nombreuses, il semble que, tant pour le personnel que pour les locaux, vous soyez en mesure de faire face l'an prochain à une amélioration accrue des conditions d'accueil des jeunes dont le nombre, d'ailleurs, s'accroît. Mais pourquoi nous faut-il douter actuellement de l'application de la réforme de prolongation de la scolarité jusqu'à seize ans ?

Quant au second cycle, l'ouverture de très nombreux collèges d'enseignement supérieur, venant compléter l'action des collèges d'enseignement général et alléger celle des lycées, permet de faire face dans l'immédiat au problème de l'enseignement court. Mais l'effort doit être poursuivi et accentué.

L'enseignement long lui-même, toujours en accroissement mais encore handicapé d'un certain retard, devrait, l'an prochain, grâce au budget que vous nous présentez, atteindre son ampleur normale pour faire face aux besoins. L'encadrement atteindra sa stabilité.

En ce qui concerne l'application des orientations, vous avez bien voulu nous donner quelques assurances. Nous soulignons une fois de plus que ces orientations ne peuvent en aucune façon constituer déjà des spécialisations.

Un point de détail : l'indemnisation spéciale à accorder aux docteurs, professeurs de l'enseignement du second degré — sur laquelle M. Jacques Mer a déjà appelé votre attention — devrait faire l'objet d'une étude nouvelle, en vue d'une décision favorable.

C'est plutôt dans l'enseignement supérieur que nous constatons quelques déficiences dans les prévisions et, peut-être, quelques anomalies dans la répartition.

C'est ainsi que, pour la recherche, nous sommes obligés de reprendre ce que nous avons dit au cours du débat que vous aviez bien voulu instaurer en présentant votre réforme, il y a quelques mois, à savoir que c'est à tous les stades de l'enseignement supérieur que les crédits de recherche, dans le dessein de promouvoir un esprit général de recherche, devraient être distribués.

Il est certain que les crédits affectés à la recherche sont disséminés dans plusieurs ministères. Nous souhaiterions, pour la logique mais aussi pour la pratique, qu'ils fussent tous rassemblés dans le même budget ministériel. Ce serait plus clair. Ce serait sans doute aussi plus efficace puisque seraient ainsi évitées des différences de traitement et de stimulation selon la différence des objets.

Il est souhaitable, en effet, que la recherche se développe d'une façon simultanée, par une avance frontale, et il faut bien dire que les accélérations sont données différemment selon l'importance des crédits.

Notre souci le plus grand portait sur la question des instituts de formation technique supérieure, appelés désormais instituts universitaires de technologie.

Nous avons relevé dans vos propos, monsieur le ministre, que la création de cinq centres d'expérimentation de ces instituts était prévue, ce qui nous rassure quant à l'apparition, dans le courant de 1966, de l'amorce de la réforme.

C'est l'enseignement technique qui nous semble poser le plus grave problème.

Les collèges d'enseignement technique sont surchargés et il semble bien qu'en effet plusieurs milliers de candidats n'aient pu y trouver place, en dépit de l'effort extrême qui a été fait puisque vous avez augmenté de 34.000 places et que vous accroîtrez bientôt de 11.000 places supplémentaires celles qui étaient disponibles dans l'enseignement technique.

Il y a là l'indice d'un grave malaise qui atteint à la fois les deux principes de l'orientation et de la démocratisation, car les candidats ainsi refoulés devront s'orienter vers l'activité immédiate, avec peu de chance de parvenir à la qualification reconnue.

Nous nous associons à ce que M. Royer a dit des collèges d'enseignement technique du bâtiment, et nous serions heureux que vos efforts portent sur ce secteur de l'enseignement technique.

Nous avons enregistré avec satisfaction l'accroissement de 60 millions de francs de l'aide à l'enseignement privé qui, outre qu'elle permet aux parents, dans notre climat de liberté d'exercer la possibilité d'un choix, assure la scolarisation de plus du sixième de la population scolaire.

Dans le présent débat, à la faveur du vote du budget, nous nous permettrons maintenant de jeter un coup d'œil sur l'enseignement lui-même, car il faut construire en continuant de vivre, il faut édifier et devenir en même temps. Il ne faut pas attendre que tout soit complet, terminé, parfait, pour faire fonctionner l'organisme. Il faut, comme l'a dit un de nos collègues, que le contenu soit assuré malgré les insuffisances du contenant.

Nous voudrions donc attirer votre attention sur d'autres préoccupations qui ne semblent pas encore avoir dans les réalisations l'importance nécessaire. Et, d'abord, sur la question des « enseignements adaptés » aux enfants inadaptés.

Ceux-ci représentent le vingtième de la population scolaire et nous estimons que des classes spécialisées pour ces enfants retardés, pour les enfants déficients sensoriels ou moteurs, exigent des éducateurs spécialisés et aussi, très probablement, des locaux spéciaux.

Nous sommes parfaitement orientés, selon votre pensée, vers ces classes d'externat annexées, afin que le dépaysement et le détachement affectif ne compliquent pas la recherche d'équilibre de ces enfants défavorisés par le sort naturel.

Nous serions heureux de savoir quelles sont les perspectives d'études de vos services au sujet de la prise en charge de l'instruction de ces enfants. Si mille postes d'éducateurs spécialisés ont été créés, le problème n'est pas résolu pour autant. Il n'est pas possible d'attendre indéfiniment, c'est-à-dire pendant plusieurs années, la solution de ce problème actuel et brûlant qui préoccupe tant de parents.

Nous souhaiterions également attirer votre attention, en ce qui concerne les prochaines prévisions, sur la nécessité d'accroître la part de l'enseignement civique. Mais vous avez répondu, le mercredi 6 octobre, de la manière la plus complète et la plus satisfaisante, à une question orale sur ce point.

Nous avons été très frappés, mes collègues et moi, des efforts déployés par la prévention routière pour apprendre aux petits Français comment se conduire sur les voies publiques. Mais il est d'autres voies, publiques ou privées, sur lesquelles un enseignement moral, social pourrait, certes, avoir des effets bénéfiques. Et comme — il faut bien le constater — la famille ne donne pas toujours avec une efficacité suffisante les bases de l'éducation altruiste, et que, de toute façon, c'est à l'école, par le brassage des enfants entre eux, sous la surveillance des maîtres, qu'il appartient de compléter l'enseignement de base, il serait donc nécessaire que fût accrue l'importance de l'enseignement civique, afin que les jeunes se préparent à leur vie collective dans une société civilisée et cultivée.

M. le président. Monsieur Van Haecke, vous avez épuisé votre temps de parole. Je vous prie de conclure.

M. Louis Van Haecke. Je termine, monsieur le président.

Nous souhaitons enfin que les jeunes soient orientés et habitués à trouver dans les loisirs de culture ce qu'ils trouvent déjà dans les loisirs du sport. C'est pourquoi nous estimons souhaitable que, dans votre programme et dans vos instructions, à côté de l'enseignement civique, vous orientiez encore davantage vers l'enseignement des arts et, peut-être, vers leur pratique.

Au sujet des maisons des jeunes et de la culture, je suis très heureux de souligner ici le particulier mérite du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports qui a fait de très valables réalisations de stages variés. J'ai le meilleur souvenir d'un stage national d'art dramatique dans ma circonscription. Ces maisons, ainsi que les foyers de jeunes ruraux, ont leur rôle à jouer dans l'enseignement artistique.

L'utilisation des moyens audio-visuels peut également donner bien des résultats favorables et bénéfiques en ce sens.

Telles sont les observations que nous voulions ajouter, à propos du budget de l'éducation nationale, à celles qui ont été déjà présentées par M. Bertrand Denis et par M. Couderc.

Afin de montrer notre approbation autant que notre espoir, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, nous voterons le budget que vous nous présentez. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Nègre. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Nègre. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dix minutes seulement pour évoquer, au nom de mon groupe, la situation du second degré et pour apprécier les dispositions d'une réforme qui concerne très particulièrement cet énorme complexe, c'est vraiment fort peu !

Après d'autres orateurs, évidemment, je suis condamné non seulement à mener un train d'enfer, en dépit de toute la bienveillance de M. le président, mais encore — et je prie ceux qui, hors de cette enceinte, ignorent nos méthodes de travail de bien vouloir m'en excuser — à être très incomplet et à présenter seulement quelques observations fragmentaires ou superficielles.

Le 30 septembre, monsieur le ministre, exposant aux membres de la commission des affaires culturelles les grandes lignes de votre budget, vous avez déclaré que « la rentrée de 1965 confirmait l'amélioration constatée en 1964 ».

Parlant du personnel, vous nous avez dit que la crise de recrutement n'existait plus dans le premier degré, que toutefois, dans l'enseignement technique et dans l'enseignement du second degré, une certaine pénurie subsistait, notamment au niveau des classes terminales, mais qu'en tout état de cause, les demandes de postes de délégués rectoraux se faisant plus nombreuses, on pouvait estimer, raisonnablement, que l'accueil était ou serait très rapidement et partout assuré.

Je voudrais m'arrêter pendant quelques instants sur cette affirmation.

« Accueillir — nous dit le Larousse — c'est recevoir, bien ou mal. »

Que bon nombre d'élèves soient, cette année, « reçus » dans l'ensemble du pays, non point tous, certes, mais en nombre plus élevé, en tout cas en nombre suffisant pour que des parents, essentiellement sensibles à l'« accueil » dont vous parlez s'estiment satisfaits, je n'en disconviens pas. Mais que vaut cet accueil ? Là est précisément le problème.

Je ne veux pas, mes chers collègues, vous infliger une énumération fastidieuse d'insuffisances ou d'inadaptations. Les responsables du syndicat national de l'enseignement secondaire, de la fédération de l'éducation nationale, du comité national d'action laïque, des associations de parents d'élèves s'emploient actuellement, comme ils le font à chaque rentrée, à établir, sur le plan national, un bilan précis dont nous aurons très prochainement connaissance et qui permettra à chacun de porter un jugement valable.

Je voudrais néanmoins vous faire part de quelques-uns des résultats d'une petite enquête à laquelle je viens de me livrer dans mon département.

Ces résultats sont d'autant plus intéressants, monsieur le ministre, que l'Allier ne peut être considéré comme un département particulièrement défavorisé. C'est, en tout cas, un département où, à peu près partout, sauf dans l'enseignement technique, l'« accueil » a été assuré.

Or que constatons-nous à la date du 11 octobre ?

Sur le plan de l'accueil matériel, le lycée de garçons de Montluçon, qui compte 1.356 élèves, dispose, comme vous le disiez plaisamment, monsieur le ministre, au cours de votre dernière allocution télévisée, d'installations scientifiques datant de « l'époque des voitures à chevaux ». Un projet a été présenté en 1962, mais, depuis, personne n'en a plus de nouvelles.

Le lycée de jeunes filles, que fréquentent 1.800 élèves, attend avec une grande impatience, depuis plusieurs années, la reconstruction de ses bâtiments d'internat. Je souligne au passage que les locaux sont prévus pour 320 internes et que déjà, cette année, l'établissement en compte 333, dont les conditions de logement sont fort difficiles. Des demi-pensionnaires ont dû être refusées. Enfin, des fonctionnaires ayant droit au logement par nécessité de service ont un appartement en ville !

Quant au lycée technique d'Etat, établissement de 2.200 élèves datant seulement de quelque dix ans, il n'a pu admettre à l'internat, faute de place, absolument aucun élève du premier cycle, pas plus que du collège d'enseignement technique.

D'autre part, tous les postulants à la demi-pension ont dû être exclus de cet avantage.

Cent dix-neuf jeunes gens ont été refusés au collège d'enseignement technique masculin et hon nombre de ceux qui ont été accueillis ont dû accepter une spécialité toute différente de celle qu'ils souhaitaient. Il s'agit là d'une forme de démocratisation et d'orientation pour le moins discutable !

Je pourrais vous parler du lycée de Gannat, où il n'y a ni W.C. aux dortoirs ni chauffage. Sur 27 salles de classe, 22 sont en préfabriqué. Quant à l'éducation physique, elle se fait, quand il ne pleut pas, sur le champ de foire !

A Vichy, le réfectoire du collège d'enseignement technique de filles n'a qu'une surface de 50 mètres carrés ; mais il doit accueillir, à midi, 157 rationnaires et servir ensuite de foyer, puis de salle d'étude.

A Montluçon, en dépit de l'effort considérable consenti par la municipalité — comme en bien d'autres endroits — aucun des collèges d'enseignement général de garçons n'est doté de salles de technologie équipées, pas plus que d'ateliers de travail manuel. Dans l'un de ces établissements, il n'y a même pas un embryon d'installation sportive ; les élèves se rendent à un stade, distant de 3 kilomètres, qui appartient à la S. N. C. F. !

A Nérès-les-Bains, le collège d'enseignement général fonctionne dans des conditions absolument extravagantes. Une construction est attendue depuis cinq ans.

A Huriel, de nouveaux bâtiments sont attendus depuis plus longtemps encore ! Les classes en « dur » datent de 1880 et des cours sont même donnés dans la salle d'armes d'un donjon du XI^e siècle !

Je pourrais poursuivre cette énumération, mais à quoi bon ?

Monsieur le ministre, vous avez vous-même reconnu qu'en matière de locaux vous ne seriez pas, avant très longtemps, au bout de vos peines. Tels ont été vos propres termes.

Mais alors, pourquoi nous avoir déclaré que l'hypothèse basse, celle qui a été retenue par le Gouvernement pour le V^e plan et après l'amputation que l'on sait, vous satisfaisait ?

Pourquoi avoir affirmé qu'avec ce volume de crédits de 25.500 millions de francs, tellement éloigné de ce qui ne pouvait même pas être considéré comme un minimum, vous pourriez « faire convenablement front » au long des cinq prochaines années ?

Monsieur le ministre, je crains que vous ne le puissiez pas.

Permettez-moi de vous apporter une preuve formelle, irréfutable, de l'insuffisance flagrante des moyens prévus, en citant un seul chiffre, celui de la dotation globale pour l'Allier en matière d'équipements sportifs, sportifs-scolaires et socio-éducatifs : 652 millions d'anciens francs, et cela pour cinq ans !

Pourtant tous les Français auraient souhaité qu'un sort meilleur fût fait à l'éducation nationale et à notre jeunesse, que fussent prises des orientations plus conformes aux besoins, que fussent arrêtées des décisions d'investissements essentielles.

Il est vrai que de telles décisions auraient été assurément moins spectaculaires, en ce trimestre « électoral » que celles qui concernent — et nous nous en réjouissons — les autoroutes et le téléphone, je le concède volontiers.

En ce qui concerne le personnel, quelle est la situation ?

Quelques enseignements ne sont pas assurés, ici ou là. En règle générale, cependant, l'accueil est réalisé dans le département que je représente, mais dans quelles conditions et à quel prix !

D'abord, pour masquer l'insuffisance des créations de postes budgétaires, obligation a été faite à chaque professeur, partout où cela se révélait rentable, d'assurer les deux fameuses heures supplémentaires prévues par le règlement : neuf professeurs assurent chacun ces deux heures, et voilà un poste qu'il n'est pas nécessaire de pourvoir !

Il y a eu aussi une réduction importante des sections, notamment en seconde et en classes terminales, sans véritable orientation et — je tiens à le souligner — par « bourrage mécanique », si je puis employer cette expression, effectué pour les terminales au « balancier d'équilibre », conformément aux dispositions de la circulaire n° 65-262 du 1^{er} juillet 1965, dont je tiens à citer cet extrait :

« Je souhaite que MM. les recteurs et MM. les inspecteurs d'académie réussissent à éviter, dans toute la mesure du possible,

l'erreur pédagogique que constitue l'existence simultanée de classes terminales à effectifs très différents. Je rappelle qu'en tout état de cause, le nombre de sections d'une même classe terminale pouvant exister à l'intérieur d'une agglomération ne peut dépasser le quotient, à une unité par excès, du nombre d'élèves par 45 ».

Hélas ! je lis bien 45 et non 25.

Tout commentaire est superflu.

Notons également qu'à côté des professeurs qualifiés — agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement chevronnés — un nombre élevé de très jeunes maîtres auxiliaires, de contractuels se sont vu ou se voient confier des postes dans tous les établissements : à Montluçon, 15 au lycée de garçons, 21 au lycée de filles et 28 au lycée technique.

Je ne discute pas leurs qualités et ne mets pas en doute leur souci de bien faire. Mais quand nous constatons, par exemple, que, dans un même lycée, quatre débutants non pourvus d'une licence complète enseignent des matières de base à des élèves — j'y insiste — des classes supérieures ou terminales ; que, dans un autre, un jeune homme de vingt et un ans, titulaire du certificat de propédeutique pour tout bagage, enseigne l'espagnol ; qu'ailleurs un contractuel âgé et dépourvu de tout diplôme universitaire enseigne la physique, nous avons le devoir de nous faire ici l'écho des regrets des chefs d'établissements, des professeurs et des parents d'élèves !

Je viens de parler des maîtres auxiliaires. Il convient cependant d'apporter un correctif, car tous ne sont pas des débutants.

Vous le savez, monsieur le ministre, depuis plus de dix ans, adjoints d'enseignement et maîtres auxiliaires ont permis à nombre d'élèves de ne pas manquer de maîtres. Certains d'entre eux — une minorité — ont pu bénéficier de mesures exceptionnelles de recrutement et d'accès au corps des professeurs certifiés. Mais les autres, ceux qui ont rendu service à l'éducation nationale et à la nation, qui ont fait aussi leurs preuves dans l'enseignement, que vont-ils devenir ?

Monsieur le ministre, je vous demande de bien vouloir examiner leur situation que je me propose d'ailleurs de vous exposer en détail.

Très grave également — on l'a dit — est le problème de la surveillance. Absente dans les collèges d'enseignement général, où les servitudes imposées notamment aux directeurs font plus ou moins de chacun d'eux un véritable factotum, elle est notablement insuffisante dans de très nombreux établissements. Je pense à l'un d'eux où la rentrée s'est effectuée alors que treize postes n'étaient pas pourvus et dont le directeur a reçu, précisément le 1^{er} octobre, en réponse à une demande de création de trois postes formulée dès le mois de janvier, une notification de suppression de deux postes.

J'évoquerai maintenant, très brièvement, quelques aspects de la réforme et certains problèmes qui s'y rattachent, et d'abord le problème angoissant pour les maires — excusez-moi d'y revenir — du transfert des charges de l'Etat aux collectivités locales, particulièrement en ce qui concerne les C. E. G.

Dans l'ancienne organisation scolaire, les cours complémentaires étaient, en quelque sorte, des écoles facultatives, qui ne pouvaient être créées que si les communes en demandaient l'ouverture et si, par voie de conséquence, elles acceptaient, par avance, d'en supporter certaines charges.

Mais, dans l'optique de la réforme, les C. E. G. qui ont remplacé les cours complémentaires sont devenus des établissements du premier cycle obligatoire. De ce fait, ils devraient désormais se trouver dans la situation des C. E. S. et des premiers cycles des lycées, c'est-à-dire être créés et entretenus essentiellement aux frais de l'Etat.

A ce propos, monsieur le ministre, vous avez souligné, le 30 septembre, comme une affaire importante, que vous alliez poursuivre la politique de nationalisation des C. E. G. Les maires estiment que si le décret du 26 septembre est, à ce point de vue, satisfaisant dans la lettre, la mise en application des dispositions qu'il contient restera freinée par l'insuffisance des crédits, par le maintien de l'écrasement des budgets communaux et par les difficultés sans cesse croissantes rencontrées pour la négociation des emprunts.

Parmi d'autres, une décision est considérée comme très regrettable : la suppression brutale de la section « Moderne prime » à l'entrée de la seconde.

Ne pensez-vous pas qu'une telle mesure n'aurait dû intervenir qu'après la mise en place des spécialistes de langues vivantes dans tous les C. E. G. ? Ne pensez-vous qu'une période transitoire de deux ans aurait dû être ménagée ?

On a beaucoup reproché à l'enseignement secondaire d'avoir fait prématurément de l'enseignement supérieur. Mais, avec l'organisation hâtivement mise en route du nouveau deuxième cycle, ne risquez-vous pas de donner à cette erreur force institutionnelle ?

Je m'explique.

Dès la seconde, en effet, chaque baccalauréat entraînera automatiquement l'élève vers une faculté déterminée. N'allez-vous pas, de cette manière, après avoir « primarisé » le premier cycle, « supérioriser » le second ?

Extrêmement dangereuse apparaît en effet la transformation de sections différenciées selon les aptitudes des élèves en sections spécialisées selon les futures études, c'est-à-dire la substitution d'un enseignement préuniversitaire, succédané de la défunte propédeutique, à un enseignement secondaire de culture. Je pense notamment à la section B, sur laquelle on sait fort peu de chose sinon qu'elle doit orienter définitivement vers les sciences économiques et le droit. Elle risque fort, prenez-y garde, de devenir une sorte de « dépotitoir » entre la section littéraire et les sections scientifiques, accueillant les élèves les moins doués, prématurément transformés en étudiants d'histoire, de géographie et d'économie politique.

Plutôt que de conclure sur un sujet que j'ai pu seulement effleurer, je voudrais monsieur le ministre, me permettre de vous poser quelques questions, sous une forme aussi brève que possible.

Quand pourront enfin débiter les travaux de reconstruction de l'internat du lycée de jeunes filles de Montluçon ? La construction des C. E. G. de Nérès, d'Huriel, de Montmarault ? D'un deuxième C. E. T. masculin à Montluçon ?

En quelle année sera réalisé le bloc scientifique du lycée de garçons de Montluçon ?

Il s'agit là de questions particulières et je comprends parfaitement que vous ne puissiez y répondre en séance ni peut-être dès demain.

D'autres questions présentent, en revanche, un caractère général :

L'étude d'une deuxième langue vivante figurera-t-elle l'an prochain au programme des classes de quatrième et de troisième des C. E. G. ?

Il y a trois ans, un certain nombre de C. E. G. avaient été dotés d'instructeurs d'A. F. N. qui exécutaient des tâches de surveillance et de secrétariat. Leur disparition progressive pose des problèmes sérieux. Je sais bien que 182 emplois de surveillants d'externat seront créés à la prochaine rentrée, mais les C. E. G. ne pourraient-ils pas bénéficier d'un véritable corps de secrétaires et de surveillants analogue à celui qui a été prévu pour les C. E. S. ?

Les motifs de rejet de demandes de bourses nationales, par les commissions compétentes, pourront-ils désormais être communiqués aux familles ? Vous aviez bien voulu m'indiquer récemment que vous étiez disposé à répondre favorablement à cette suggestion.

Un mois, ou presque, après la rentrée, les chefs d'établissement, les professeurs et les élèves des classes terminales s'interrogent sur les dispositions applicables au baccalauréat transitoire. Les seules informations qu'ils possèdent ont été présentées sous forme de « projets » dans l'*Education nationale* du 3 juin.

J'aimerais que vous puissiez préciser à quelle date paraîtront le décret et la circulaire d'application visant cet objet, qui préoccupe fort élèves et professeurs.

Enfin, monsieur le ministre, quelle politique entendez-vous suivre, quelles mesures, d'ordre pratique, entendez-vous prendre pour assurer rapidement l'indispensable relèvement de la qualification des enseignants, l'extension de leur recrutement, ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail et de leur rémunération ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Fanton. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

M. André Fanton. Monsieur le ministre, dans les rapports qui nous ont été distribués et dans les interventions de leurs auteurs, j'ai relevé un chiffre dont on a coutume de se féliciter. On nous a dit que 410.000 étudiants entreraient cette année dans l'enseignement supérieur.

Le détail de ce chiffre nous est donné dans les rapports : 80.000 étudiants en droit, 136.000 étudiants en lettres, 133.000 étudiants en sciences, 47.000 en médecine, 13.500 en pharmacie.

Il est d'usage, ai-je dit, de se féliciter de ces chiffres. Permettez-moi plutôt de m'en inquiéter, non point du tout que je veuille restreindre l'accès de l'enseignement supérieur aux jeunes Français, mais s'il est bon d'entrer dans l'enseignement supérieur, le problème est de savoir comment on en sort.

En général, d'après les chiffres qui sont publiés chaque année, on sort de l'enseignement supérieur un peu prématurément ou on en sort après un long délai sans le diplôme qu'on était venu y chercher car, sur les 410.000 étudiants de l'enseignement supérieur, une trentaine de mille obtiennent les diplômes qu'ils briguaient, c'est-à-dire que le déchet est considérable.

Quelle est donc la raison de cet état de choses ? Et que doit-on faire pour récupérer ces jeunes gens qui sont entrés dans les facultés parce qu'on les y a laissés accéder, et qui finalement ne sont pas capables de suivre l'enseignement qui y est donné ?

A ce propos, je voudrais attirer votre attention sur le rôle du Bureau universitaire de statistiques.

Ces 80.000 étudiants en droit, ces 136.000 étudiants en lettres n'ont peut-être pas tous une vocation juridique ou littéraire bien affirmée. En général, c'est parce qu'ils n'ont pas de vocation scientifique ou parce qu'ils n'ont pas reçu la formation nécessaire aux études de médecine qu'ils entrent à la faculté des lettres ou à la faculté de droit.

Or il existe un organisme, le bureau universitaire de statistiques, dont le rôle est d'orienter les étudiants incédés sur le choix de leurs études. Malheureusement, il est un peu décevant de constater que les crédits consacrés à cet organisme seront diminués de 400.000 francs dans le prochain budget. Cette diminution importante est d'autant plus regrettable que, cette année, deux académies nouvelles sont créées — ce dont il faut se féliciter — celle de Nice et celle de Limoges.

Vous me répondrez sans doute qu'une réorganisation interne de ses services permettra au bureau universitaire de statistiques d'accomplir sa tâche. Ce qui est certain, c'est qu'il ne sera pas possible d'ouvrir cette année une agence du bureau universitaire de statistiques ni à Nice ni à Limoges. En effet, ce n'est pas au moment où l'on diminue les crédits destinés à un organisme que celui-ci peut entreprendre de nouvelles tâches.

Or le bureau universitaire de statistiques est considéré par les étudiants et par leurs parents comme l'organe officiel d'informations dont les éléments proviennent de toutes les administrations.

Monsieur le ministre, j'aimerais donc que vous reconsidériez votre décision et que vous ne sacrifiiez pas ainsi le bureau universitaire de statistiques, même au profit d'une réorganisation et d'une fusion de cet organisme avec l'institut pédagogique national dont les tâches ne sont pas exactement les mêmes.

En tout cas, les services rendus par le B. U. S. dans le passé, tant aux étudiants qu'à leurs parents, démontrent non seulement que ses crédits ne devraient pas être diminués, mais, au contraire, qu'ils devraient être augmentés.

Cependant le bureau universitaire de statistiques s'intéresse surtout à la réorientation en cours d'études.

Que faire, alors, de tous ces étudiants qui entrent à l'université ? Faut-il établir un barrage à leur entrée ?

La politique suivie depuis quelques années ne semble pas aller dans ce sens. Il n'empêche que cette invasion de l'université par des étudiants qui, finalement, n'y font rien et n'en sortent pas coûte à la collectivité, sans même lui profiter.

Dans le même temps — j'insiste sur ce point — les locaux universitaires qui sont construits et aménagés à grands frais sont assez mal utilisés. En effet, pendant ce qu'il est convenu d'appeler les vacances universitaires, ces locaux sont inoccupés, comme le sont d'ailleurs la plupart d'entre eux le soir. Or, de nombreux jeunes et adultes essayent de rattraper, par la voie de la promotion sociale, le retard dû à des études insuffisantes ou mal orientées.

Ne pourriez-vous alors, monsieur le ministre, étudier les moyens de mettre à la disposition des organisateurs de la promotion sociale ces locaux universitaires, notamment pendant les vacances universitaires qui sont assez longues ?

Ces locaux, notamment ceux qui sont construits actuellement, sont fort bien aménagés. Il serait très regrettable qu'ils ne soient utilisés que huit mois par an, compte non tenu des vacances scolaires de toutes sortes, des samedis pendant lesquels on travaille de moins en moins, tandis que des entreprises privées essaient d'organiser des cours de promotion sociale malheureusement rendus difficiles par le manque d'installations.

Nous nous sommes certes félicités des efforts accomplis en matière de constructions scolaires et universitaires. Mais il faudrait maintenant étudier le problème du plein emploi de l'université, non pas seulement celui des maîtres, mais surtout celui des locaux, ce qui est beaucoup plus simple.

Puisque j'ai parlé de l'accès de l'université accordé à un si grand nombre d'étudiants, je suggère de rendre au baccalauréat un peu de sa vertu. Certes je n'ai pas le culte des diplômes et je ne prétends pas que le baccalauréat soit l'examen le plus remarquable. Mais on en a dit beaucoup de mal comme de tous les examens : on déclare qu'ils sont remplis d'injustice, que ce ne sont pas les meilleurs élèves qui y sont reçus et, peu à peu, on en arrive à les supprimer. Ce fut le cas officiellement pour l'examen d'entrée en sixième et, en fait, d'un certain nombre d'autres examens.

On tend à considérer qu'il s'agit de diplômes de fin d'études, en quelque sorte de certificats de bonne conduite comme celui qui était délivré à l'issue du service militaire lorsque celui-ci était obligatoire pour tous.

La suppression de ces examens rend le recrutement de plus en plus difficile. Bien sûr, l'institution des collèges d'enseignement secondaire tend à remédier à la suppression de l'examen d'entrée en sixième, puisque les erreurs plus ou moins volontaires qui seront faites permettront de rétablir les choses. Mais il faut, je le répète, rendre au baccalauréat un peu de sa vertu qu'il avait dans le passé, sans pour autant le considérer comme le seul diplôme permettant d'accéder à l'enseignement supérieur.

J'évoquerai en conclusion ce que je me permettrai d'appeler la démagogie qui sévit parmi tant de bons esprits et qui consiste à dire que les enfants travaillent trop, que les programmes sont surchargés, qu'il est épouvantable, dans les temps que nous vivons, de leur donner des devoirs à faire et des leçons à apprendre à la maison. Tout cela, pensent ces bons esprits, doit être fait en très peu de temps à l'école, les instituteurs étant bien entendu chargés de donner à ces enfants tout l'enseignement à l'école, les parents se contentant de ne rien faire et d'attendre que tout soit fait.

Quel est le résultat de cet état d'esprit ? Malheureusement la table de multiplication ne s'apprend pas en jouant. De mon temps — et pourtant je ne suis pas un ancêtre dans cette maison ni même dans la vie — on apprenait les départements, nos parents n'en étaient pas consternés et nous n'étions pas considérés comme des martyrs de l'enseignement primaire parce qu'on nous faisait apprendre les fables de La Fontaine, les départements et la table de multiplication.

C'étaient là de vieilles méthodes. Peut-être suis-je conservateur ? Je ne lui suis pas, à vrai dire, en matière d'éducation nationale, mais permettez-moi, pour une fois, de l'être. Il n'est pas admissible de continuer dans la voie sur laquelle nous nous sommes engagés.

Sous le prétexte de défendre la jeunesse scolaire, comme le font à peu près toutes les associations qui s'occupent en permanence de ces problèmes, on décourage les maîtres. Lorsqu'un instituteur qui fait sa classe à des élèves plus ou moins brillants ou travailleurs essaie de convaincre les moins travailleurs ou les moins brillants que la table de multiplication est une des bases de l'éducation et de l'enseignement, il arrive fréquemment que des parents ayant lu les communiqués triomphants de certaines associations reprochent à l'instituteur d'avoir imposé à leurs enfants de copier quatre fois la table de multiplication par huit parce que, selon ces associations, on ne doit pas donner de devoirs à la maison. En général, l'instituteur réagit de deux façons : ou bien il ne tient pas compte des protestations des parents qui alertent alors toutes les associations de la terre en présentant les choses de façon tendancieuse ; ou bien il donne suite à ces protestations, s'incline devant la volonté des parents et n'apprend plus à ses élèves la table de multiplication.

Je crains que cette politique ne soit pas bonne.

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est une très mauvaise politique !

M. André Fanton. Les instituteurs essaient de ne pas céder à cette démagogie scolaire ambiante.

Mais il faudrait, une fois pour toutes, affirmer que, pour entrer en sixième et poursuivre ensuite des études secondaires puis des études supérieures et, enfin, pour entrer dans la vie, il est préférable d'avoir appris la table de multiplication et l'orthographe dès l'enfance plutôt que d'attendre un âge avancé pour suivre des cours en vue d'un perfectionnement, toujours difficile à acquérir.

Puissiez-vous dire, monsieur le ministre, de cette tribune, non pas qu'il est nécessaire de rétablir les devoirs du soir jusqu'à neuf heures ou d'accabler les enfants de leçons — si les miens m'entendaient ils n'aimeraient pas ce discours ! — mais qu'on ne peut pas demander à l'instituteur de tout faire à l'école. Il a déjà suffisamment de mal à y dispenser un enseignement complet.

Puisque le niveau intellectuel des enfants est différent — c'est la nature des choses — l'instituteur doit pouvoir demander à l'enfant de compléter à la maison le travail entrepris à l'école. Nous ne pouvons continuer dans la même voie, faute de quoi, dans cinq ans, dans dix ans, nous serons en présence de quelque huit cent mille jeunes gens qui ne seront certainement pas des étudiants en mathématiques parce qu'ils ne connaîtront pas leur table de multiplication. Ils ne seront pas non plus des étudiants en médecine car ils ignoreront les rudiments enseignés à l'école primaire. Ils viendront alors grossir les rangs des futurs juristes ratés dans les facultés de droit ou remplir les facultés des lettres déjà trop pleines.

Il faut arrêter cette inflation. La République ne peut dépenser tout son argent à construire des universités pour des étudiants qui ne peuvent en suivre l'enseignement.

Il faut d'abord renouer avec de vieilles traditions. Pardonnez mon conservatisme, monsieur le ministre, mais il est bon de revenir aux sources de temps à autre. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à Mlle Dienesch.

Mlle Marie-Madeleine Dienesch. Monsieur le ministre, je comprends que le Gouvernement tiende à rappeler ses mérites. Je l'ai d'ailleurs souvent félicité de votre initiative d'amorcer la réforme et de mettre en place un dispositif assez complet qui s'étend aujourd'hui jusqu'à l'enseignement supérieur.

Au cours de votre exposé vous nous avez dit, monsieur le ministre : l'ère des mots est passée ; nous sommes entrés dans les faits.

Eh bien ! une fois encore je ne vous ménage pas mon approbation. J'ai moi-même plaidé cette cause, bien avant 1962 et bien avant 1958.

Mais cela n'exclut cependant pas les discussions ultérieures sur la réforme. Les observations que vient de présenter M. Fanton prouvent bien que rien n'est encore déterminé en ce qui concerne nos méthodes et nos programmes.

S'il est des études auxquelles on doit se référer dans ce domaine c'est bien à celles qui ont été faites sur le comportement médical de l'enfance et dont les services de l'éducation nationale n'ont pas encore suffisamment tenu compte. Je ne sais s'il en résulterait une meilleure connaissance de la table de multiplication. Le débat est ouvert sur le fond.

Mais là n'est pas la question. Je veux, à l'occasion de l'examen du budget, poser ce problème : Quelle est la réalité de la réforme pour tous ceux qui vous écoutent et vous approuvent ?

Dans un élan d'enthousiasme, vous avez même adopté un ton de prophète. Signalant le réseau serré des collèges d'enseignement secondaire, vous avez déclaré : « Toutes les chances sont désormais offertes à chacun ».

Eh bien, qu'en est-il ? J'évoquerai simplement l'exemple du 1^{er} cycle second degré, qui se situe au carrefour des chances. Une fois de plus, j'appellerai votre attention sur ce point, d'abord parce qu'il existe encore une certaine obscurité quant au rôle des C. E. G. et des C. E. S.

Or le plan est formel et M. le Premier ministre l'a confirmé tout à l'heure : seuls les C. E. S. peuvent apporter à l'intégralité des classes d'âge intéressées toutes les options nécessaires. L'égalité des chances, c'est là qu'elle sera donnée à tous les enfants. Ce sont bien les C. E. S. et non les C. E. G. qui seront les pivots de la réforme.

J'admets, cependant, l'hypothèse qui vous est la plus favorable à savoir que la création des C. E. G. soit considérée comme une mesure transitoire ayant pour objet de ménager des habitudes, et de tenir compte, en tout cas, des possibilités financières actuelles ce qui est défendable.

Mais alors, monsieur le ministre, j'ai le devoir de dire que, aveuglé peut-être par une éclatante vision de l'avenir, vous avez sous-estimé certaines réalités, à savoir que les C. E. G. prévus par la réforme, avec leurs douze classes et leurs dix bâtiments annexes, n'existent pas encore dans le milieu rural. Il y en a peut-être dans les départements voisins mais, en tout cas, il n'y en a pas dans le mien. Je n'en vois aucun dans mon arrondissement qui présente pourtant toutes les caractéristiques du milieu rural. Un seul C. E. S. est prévu, pour un avenir lointain, au chef-lieu du département. Et c'est tout.

Je ne parlerai pas, ce serait trop long, de chaque bourg oublié. Je veux considérer l'ensemble de mon département, les Côtes-du-Nord, et je voudrais retenir sur lui votre attention. Quarante-six projets ont été retenus pour y implanter des C. E. G. Sur ces quarante-six établissements à venir, quatre ou cinq seulement permettront aux élèves de choisir entre une formation classique ou une préparation technique. Dans tous les autres, ce choix ne sera pas possible. Ce ne seront, en somme, que des cours complémentaires débaptisés et, de ce fait, la prédestination à l'enseignement court y sera fatale faute de latin, faute de seconde langue, faute de tous ces moyens que votre réforme a envisagés mais qui sont très loin d'être réalisés.

Au cours des vacances, monsieur le ministre, vous êtes venu dans mon département. Mais, par un hasard extraordinaire, vous avez choisi de visiter un collège qui n'est pas parmi les plus mauvais. Que n'êtes-vous allé à Moncontour, par exemple ? Il est vrai que, en raison de votre haute stature, vous n'auriez sans doute pas pu franchir le seuil qu'empruntent quotidiennement les élèves et vous glisser à l'étagère qui mène à quatre classes où les tables sont si près l'une de l'autre qu'il est impossible d'aller du fond des pièces aux estrades des maîtres.

Croyez-moi, cet exemple est typique et, depuis trois ans, déjà, je le signale à cette tribune. On obtiendra peut-être dans l'avenir, à Moncontour, un C. E. S., mais on n'y trouve aujourd'hui que quatre classes et non pas douze. Et le maire a dû déployer

une activité extraordinaire pour découvrir, à l'autre bout du bourg, des classes complémentaires, tout aussi insuffisantes que les autres.

J'ai fait un tour d'horizon d'ensemble afin de voir ce qui manque à chaque C. E. G. pour ménager aux élèves un minimum de classes d'orientation. Dans un cas, il manque sept à huit bâtiments ; dans un autre sept classes et huit locaux ; dans un troisième, huit classes et cinq locaux ; dans un quatrième, quatre locaux et cinq classes. Je n'épuiserai pas la liste que j'ai entre les mains, mais j'ajoute que, même là où les classes existent, il s'agit de bâtiments absolument inutilisables, entièrement à reconstruire, ou de baraquements préfabriqués, comme à Plémont, par exemple.

Alors, qu'il s'agisse de trente-cinq centres de secteurs ruraux, ou qu'il s'agisse de secteurs mixtes, je ne vois pas un seul C. E. G. qui soit entièrement conforme aux normes que vous avez prévues, qui s'approche même du *minimum minimorum*, le C. E. G. n'étant, au surplus, encore une fois, qu'une timide approche du C. E. S. dans la voie de la diversité des orientations.

Alors, monsieur le ministre, si je comprends vos difficultés, je ne comprends pas que, par vos déclarations, vous berciez d'illusions les familles car vos paroles ne s'appuient pas sur la réalité. Si telle est la situation en 1965, comment voulez-vous que, dans les Côtes-du-Nord, nous répondions aux exigences de la prolongation de la scolarité en 1972 ? Si vous vous en tenez à la construction d'un collège d'enseignement général par an, comment voulez-vous que nous arrivions à appliquer intégralement la réforme de l'enseignement ? Ce n'est pas possible. Il faut que vous nous disiez avec netteté, avec réalisme, que nous aurons besoin de cinq ou six années supplémentaires. Cela éviterait les déceptions profondes et vous inciterait peut-être à tenir compte davantage des grandes difficultés que nous connaissons dans le milieu rural.

Alors qu'il nous faudrait au moins sept ou huit collèges d'enseignement général dans mon département, nous n'aurons cette année, comme opérations nouvelles sûres du premier cycle qu'un C. E. G. C'est absolument inadmissible. Peut-être sommes-nous, dans les Côtes-du-Nord, particulièrement défavorisés. C'est possible. Mais alors, monsieur le ministre, je vous en supplie, faites régner la justice. Je ne pense pas que mon département soit marqué en quoi que ce soit par l'infamie. (*Sourires.*)

J'aimerais que, dans nos villes et villages, on puisse enfin espérer un peu en une forme de l'enseignement à laquelle je suis particulièrement attachée depuis vingt ans. Partout, la disproportion est étonnante entre les élèves qui fréquentent les C. E. G. et ceux qui vont au lycée. Et cela ne correspond en rien à une orientation quelconque. Il en est ainsi uniquement pour des raisons d'ordre économique.

Je relève tout de même un léger progrès. Je vous l'accorde : des enfants ont été amenés à fréquenter les C. E. G. de préférence aux classes de fin d'études. C'est, je le répète, un progrès ; mais on ne saurait en rester là : les familles qui vous auront entendu déclarer, à la télévision ou à la tribune de l'Assemblée, que la réforme était pour demain viendront vous demander raison.

Je vous prie donc, monsieur le ministre, de prendre profondément conscience de la réalité quotidienne et j'en arrive au second point de mon exposé. Je veux parler — c'est un autre aspect du premier cycle — des classes de transition et des classes pratiques.

Dans mon département, monsieur le ministre essentiellement rural, il n'existe actuellement aucune de ces classes annexées à un C. E. G.

On a dit que peut-être, dans quelques années, il y aurait 20.000 enfants dans les classes de transition modèles. Mais il faudra en accueillir bientôt 400.000, puisqu'ils représentent 25 p. 100 de la population scolaire. Comme l'a dit très bien M. Dupuy, quelle que soit la tonalité politique de son discours, ce n'est qu'au-delà de 1972 que les enfants de quatorze ans pourront bénéficier de ces classes de transition et, jusqu'à cette date, ces enfants ne sauront ni où terminer leurs études ni où apprendre un métier.

Actuellement, vous pouvez compter sur l'aide des chambres de métiers. Mais là, parlons franchement, car je ne comprends pas, encore une fois, ce qui se passe et je m'adresse directement à vous : vous ne pouvez pas, actuellement, assumer cette préparation des enfants à un métier faute d'une pédagogie appropriée. Vous n'en avez pas encore les moyens. Or les chambres de métiers sont là, monsieur le ministre, et les services qu'elles rendent sont loin d'être négligeables. Je sais que l'on parle quelquefois de concurrence, de querelles, mais je n'en distingue pas très bien les tenants et les aboutissants. Il reste que les chambres de métiers rendent un service. Au cours de ces dernières années, leur recrutement a augmenté de 40 p. 100, 178.556 enfants s'adressent à elles aujourd'hui contre 183.508 qui sont accueillis par des établissements scolaires. Dans mon département, 2.054 enfants suivent les cours dispensés par les

soins des chambres de métiers contre 1.437 dans l'enseignement technique. Si les familles dirigent leurs enfants vers ces cours, c'est non seulement parce qu'elles ne peuvent pas faire autrement, mais aussi parce qu'elles pensent que la formule est utile. Puisque vous n'avez rien mis en place à l'heure actuelle et que rien ne pourra être mis en place avant longtemps, pourquoi diminuez-vous les crédits de leurs subventions ou les bloquez-vous ?

Cela n'est pas raisonnable.

Il en est de même pour le bureau universitaire de statistiques et de documentation. Vous n'avez rien à mettre à la place. Alors, de grâce ! laissez subsister ce qui répond à un besoin. Que le système soit plus ou moins bon, que vous l'aimiez ou non, que d'autres en soient partisans ou pas, il existe. Donnez à ceux qui vous rendent actuellement un service les moyens de poursuivre leur effort !

N'oubliez pas que, lors des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, 37 p. 100 des apprentis sont refusés faute d'une formation générale que vous ne pouvez pas leur donner dans vos établissements.

Alors ?

J'ai lu récemment, dans le *Bulletin de l'éducation nationale*, un excellent article d'une institutrice très familiarisée avec ces problèmes concrets. Je vous assure que ce qu'elle disait me paraissait parfaitement correspondre à la situation de ces enfants, rebutés par les méthodes scolaires, et qui se fourvoient chaque jour davantage passé l'âge de quatorze ans. J'espère que cet article, publié dans votre bulletin, aura l'audience qu'il mérite.

Pourquoi, au chapitre 36-34, article 2, cette suppression de 3.475.000 francs ?

Pourquoi ces crédits bloqués au même chapitre, à l'article 4, alors que les effectifs s'accroissent chaque année et, actuellement, de 5 à 7 p. 100 ?

Pourquoi le crédit relatif à l'aide sociale, inscrit au chapitre 43-33, article 3, est-il bloqué depuis 1961 ?

Où iront les enfants si les chambres de métiers ne peuvent plus les accueillir ?

Encore une fois, il ne s'agit pas là de questions de préférence, de goût personnel ; il s'agit d'un besoin urgent.

Je vous en supplie, monsieur le ministre, donnez-nous une explication. Dites-nous si vous êtes « contre », si vous voulez la mort de cette formation. Expliquez-vous franchement devant l'Assemblée.

Je ne puis comprendre que, dans la situation où vous êtes, vous refusiez ce qu'on vous apporte et qui rend tout de même d'éminents services. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.*)

Je m'excluse de ma véhémence, monsieur le ministre, mais vraiment je ne comprend pas.

Je conclus.

Je vous en prie, ne perdez pas de vue les vides qui vont persister encore longtemps, les lacunes, quelles que soient les brillantes perspectives d'avenir.

Votre mérite, monsieur le ministre, personne ne le conteste, en tout cas pas moi. Je l'ai dit et je le répète. Mais, de grâce ! ne donnez pas d'illusions aux familles. Donnez-nous à nous-mêmes des repères pour que nous puissions nous rendre compte des délais qu'il nous faut envisager, pour que nous puissions renseigner nos mandants non pas à partir de propos en l'air, mais en nous appuyant sur des réalités, afin que le pays — c'est d'ailleurs une nécessité — adhère à la réforme.

Les espoirs déçus pourraient avoir de graves conséquences sur un sujet qui est au cœur des préoccupations du pays. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La suite du débat budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1966 (n° 1577). (Rapport n° 1588 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.)

Education nationale (*suite*) :

Education nationale et services communs (annexe n° 11. — M. Chapalain, rapporteur spécial ; avis n° 1619 de M. Poirier, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Constructions scolaires (annexe n° 11. — M. Weinmann, rapporteur spécial ; avis n° 1594 de M. Richel, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1619 de M. Martin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Jeunesse et sports (annexe n° 11. — M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 1619 de M. Flornoy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Affaires étrangères :

Affaires étrangères (annexe n° 2. — M. Lopeu, rapporteur spécial ; avis n° 1627 de M. René Ribière, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Relations culturelles (annexe n° 3. — M. Roux, rapporteur spécial ; avis n° 1589 de M. Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1627 de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures dix minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

